

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS
ET DES INSTITUTRICES

C. DURAND

*Membre de la Commission nationale
d'action et de défense laïques*

Laïcité et Liberté

AVANT-PROPOS

DE FENSE LAIQUE ! Non. « Action laïque. » Se défendre, c'est plaider une cause, c'est répondre à des accusations, c'est prendre une position d'attente, même de repli, face à des attaques dangereuses.

Nous n'avons aucune raison de prendre cette attitude. La cause laïque n'est plus à plaider. Jean Macé, J. Ferry et tant d'autres l'ont fait avant nous. Les maîtres de nos écoles l'ont fait magnifiquement depuis plus d'un demi-siècle. La cause est entendue et il n'est plus que ques esprits attardés pour contester que l'école publique française puisse être établie sur d'autres principes que ceux de la laïcité.

Lors des débats à la Constituante sur la liberté de l'enseignement (mars 1946), tous les orateurs ont rendu hommage à l'école laïque et ceux qui intervinrent au nom des partis dits « de droite » ne furent pas les moins chaleureux.

Cependant, notre école est encore attaquée dans quelques feuilles, du haut de certaines chaires, dans les conversations privées — potins de village ou de quartier — et des pressions tenaces parviennent à la mettre en échec dans quelques départements.

C'est par l'action que nous répondrons partout. Action des maîtres dans leur classe où leur œuvre éducative et enseignante

ne peut être contestée. Action autour de l'école par les œuvres postscolaires, par le rassemblement de nos amis. Action auprès de ceux qui ne connaissent pas l'école laïque ou la connaissent mal et qu'il faut convaincre, persuader.

La présente brochure se propose de donner un certain nombre d'arguments pour aider les maîtres, les amis de l'école, tous ceux qui veulent dans les propos entre amis, dans des causeries, voire dans des conférences, agir en faveur de l'école laïque.

Mais une autre action nous est imposée par la campagne de dénigrement de l'Eglise militante et politique, par les agissements déloyaux de puissants possédans. Il nous faut dénoncer cette activité par des faits précis dont l'authenticité ne puisse être mise en doute. Cette brochure vous en donnera quelques-uns. Et l'on voudra bien remarquer que si la politique des princes de l'Eglise y est mise en cause, la croyance est scrupuleusement respectée.

Oui, à une activité inlassable de ceux qui combattent ouvertement ou sournoisement l'école laïque, il faut opposer une action non moins inlassable et hardie.

L'école laïque répond à la tradition française de libéralisme, de haute tolérance. Elle rassemble sur ses bancs les jeunes Français de toutes croyances, de toutes situations sociales. Elle leur enseigne le respect de toutes les convictions, la confiance en la raison humaine, la foi dans le travail et dans l'honnêteté. Elle a reçu l'approbation de l'immense majorité des Français. Par une action continue, nous empêcherons que ceux qui condamnent son libéralisme et son œuvre émancipatrice la diminuent.

Nous avons confiance. Inspirons la même confiance à nos amis et remercions notre camarade C. Durand d'avoir rassemblé cette documentation et d'avoir écrit quelques pages dont l'objectivité est la qualité dominante.

J.-A. SENEZE.

AU moment où les adversaires de l'école laïque s'affublent d'un masque libéral pour tenter d'instaurer, à la faveur d'une équivoque, un régime scolaire que, depuis plus de 60 ans, le suffrage universel a régulièrement condamné, le Syndicat national des instituteurs se devait, pour éclairer une opinion publique qui se cherche, de rappeler, sans agressivité, mais avec fermeté, quelques vérités essentielles.

Mais il a tenu à associer à son action tous ceux qui, à des titres divers, luttent pour la défense de son idéal, en publiant de larges extraits de conférences d'Albert Bayet, président de la ligue de l'Enseignement, et de Georges Cogniot, rapporteur général du budget de l'Education nationale, deux hommes dont les noms sont synonymes d'action laïque, ainsi que les principaux passages d'un discours prononcé à Melun, le 15 avril 1945, par Ramond, secrétaire de la Confédération générale du travail.

Il nous plaît de souligner, ainsi, que l'action laïque n'est pas seulement le fait des enseignants, mais qu'elle préoccupe, au contraire, tous ceux qui souhaitent un développement continu de la démocratie. Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement ? Ne savons-nous pas, en effet, que l'avenir de la République dépend, pour une large part, du rayonnement de l'école laïque ?

Puisse ce travail objectif éclairer tous les républicains de bonne foi, et leur montrer l'urgence et la nécessité d'assurer le triomphe définitif des principes sur lesquels reposent les espérances de la Démocratie.

C. DURAND

Laïcité et Liberté

AU moment où la question laïque prend une place de plus en plus grande dans la politique française, nous nous proposons de :

But

*Préciser ce que nous entendons par laïcité ;
Montrer que ce principe qui s'est peu à peu introduit dans notre législation ne se présente pas comme un accident dans notre histoire, mais répond au contraire à des besoins permanents de notre esprit et de notre politique.*

Rappeler que notre idéal est un idéal de liberté.

Remarque

*La notion de laïcité, exception faite pour l'U.R.S.S. et le Mexique, est un phénomène particulier à la France. Hitler ne terminait jamais ses proclamations enflammées sans en appeler au sombre Dieu des forêts germaniques ; Churchill et Roosevelt ne manquaient pas d'implorer la providence pour les guider dans les lourdes tâches qui les assaillaient : nous conviendrons que les divinités devaient être quelquefois fort embarrassées pour exaucer en même temps des vœux aussi contradictoires. En France, au contraire, pays en majorité catholique, nous vivons sous le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat et une déclaration officielle du chef du gouvernement qui ferait allusion à Dieu surprendrait et choquerait l'immense majorité des Français.
Pour expliquer ce paradoxe apparent, il nous faut remonter assez loin dans notre long passé.*

SITUATION DE L'EGLISE SOUS L'ANCIEN REGIME

JUSQU'AU XII^e siècle, l'Eglise n'apparaît pas comme un corps particulier. Un Français de ce moment ne conçoit pas d'activité politique, intellectuelle et sociale autrement qu'avec un caractère religieux. Un homme instruit est un clerc ; la science dominante, c'est la théologie. On ne pense pas à la tolérance, à la liberté de conscience : l'Eglise croit qu'il est de sa mission d'imposer ses conceptions. Comme elle règne dans tous les domaines, le clergé est perdu dans la masse.

A ce moment, il n'est donc pas question d'Etat laïque. Mais les princes tendant à affirmer leur pouvoir, la monarchie française évoluant de plus en plus vers l'absolutisme, des conflits nombreux vont surgir entre la papauté et les rois, même catholiques. Et l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat, c'est souvent l'histoire de heurts violents entre deux pouvoirs qui se disputent la prééminence.

Pour résister à l'emprise des Princes, le clergé s'organise peu à peu, et à la fin de l'ancien régime on peut dire que seul, en France, il constitue véritablement un ordre qui a une organisation de cadres, qui a des pouvoirs émanant de ses diverses assemblées générales et qui peut discuter avec le pouvoir royal.

Le clergé prétendait d'ailleurs que les priviléges dont il jouissait ne lui étaient pas accordés par l'Etat, mais lui appartenaient en propre ; qu'il était entièrement maître de ses biens et ne devait l'impôt que bénévolement avec l'autorisation du Saint-Siège. Ce simple fait montre combien il pouvait être difficile d'établir des relations pacifiques entre le roi et l'Eglise.

Non seulement l'Eglise constitue un état dans l'Etat, non seulement elle fait et défait les ministres, le plus souvent, mais elle continue à marquer la société civile de son empreinte :

— Depuis la révocation de l'édit de Nantes, elle est la seule religion autorisée ;

— Elle considère toujours que l'assistance et l'enseignement relèvent de son ressort exclusif ;

— Elle tient les registres d'état civil et préside aux trois étapes importantes de la vie : la naissance, le mariage, la mort.

MOUVEMENT DES IDEES AUX XVII^e ET XVIII^e SIECLES

Ce mouvement commence avec Rabelais qui, dans son style savoureux, ridiculise les sorbonnacres dont l'enseignement a fait du fils de Pantagruel un enfant « tout rêveur, niais et rassoté » ; avec Montaigne, qui exprime ainsi sa conception du rôle d'un précepteur auprès de son élève : « Qu'il ne lui demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance » — « Qu'il lui fasse tout passer par l'étamme et ne loge rien en sa tête par simple autorité et à crédit » ; avec la Réforme qui pose le principe du libre examen.

Il se précise avec Descartes qui, le premier, affirme la toute-puissance de la raison, pose les règles de la méthode rationnelle et affranchit de la théologie la philosophie et les sciences. Il se continue avec les « libertins », dont le caractère essentiel est l'indépendance de la pensée en matière religieuse. Il se nourrit de l'apport des écrivains anglais qui, devant le spectacle des déchirements religieux dont leur pays fut le théâtre au XVII^e siècle, ont cultivé le goût du scepticisme et de la tolérance religieuse. Il s'épanouit enfin en France, au XVIII^e siècle. Ce qui caractérise tous les grands philosophes de cette époque, c'est leur haine de l'intolérance religieuse. Les uns et les autres pensent que les différentes religions ne sont que des manifestations diverses de la religion naturelle. « Dieu est comme un monarque qui a plusieurs nations dans son empire. » (Montesquieu). Voltaire constate qu'il existe entre toutes les religions un fonds commun de vérités morales et déclare qu'il faut séparer la religion et le gouvernement : « La religion ne doit pas plus être une affaire d'Etat que la manière de faire la cuisine. »

LES HOMMES DE LA REVOLUTION PROCLAMENT LA LAICITE DE L'ETAT

LES hommes de la Révolution, tout pétris de ces idées et soucieux de conserver au pouvoir civil son indépendance, après avoir permis l'accès de tous les Français à tous les emplois publics, quelle que soit leur religion, après avoir établi l'égalité civile entre tous : catholiques, protestants ou Juifs ; après avoir laïcisé l'état civil afin de permettre aux non-catholiques d'avoir un état civil (jusque-là seuls étaient valables les actes religieux catholiques : baptême, mariage, sépulture), finirent par proclamer que la République ne payait plus les frais ni les salaires d'aucun culte (Décrets du 18 septembre 1794 et du 21 février 1795), affirmant ainsi pour la première fois que le pouvoir temporel devait être totalement indépendant du pouvoir spirituel.

Remarque

Ce principe de laïcité de l'Etat se rattache dans ce qu'il a de hardi au cartésianisme, qui est un des traits spécifiques du caractère français.

Il est bon, toutefois, de remarquer qu'il n'est passé à ce moment dans les faits que parce que le pouvoir civil a senti la nécessité, pour sauvegarder son indépendance, de marquer une limite aux empiétements du spirituel, qui considérait son autorité supérieure à toute autre sur la terre et ne reconnaissait que ses propres lois.

Et cela nous permet de comprendre pourquoi des pays comme la Hollande et l'Angleterre n'ont pas éprouvé le besoin de prendre à l'égard de leur clergé de semblables précautions : ils ne sont pas, comme la France, en présence d'une religion dominante, formant un bloc compact, fortement organisé et hiérarchisé. Ce sont des pays en majorité protestants où coexistent de multiples sectes, dont l'émettement même permet aux autorités civiles de faire prévaloir leurs décisions. De plus, il est bon de souligner que l'église presbytérienne, en particulier, dont l'influence est très grande en Angleterre, a par son administration démocratique largement contribué au progrès social dans ce pays, alors que l'église catholique, dont les princes étaient dans leur immense majorité d'origine aristocratique, s'est toujours opposée à la propagation des idées nouvelles.

LA LAICITE DE L'ETAT

La Convention l'avait mise à son programme ; il fallut pourtant attendre la III^e République pour que l'école laïque devint une réalité. C'est que là, plus qu'ailleurs, l'Eglise tenait à conserver ses prérogatives ; n'estime-t-elle pas, en effet, que « qui tient l'école, tient la France » ?

Le vote des lois scolaires donna lieu à de violentes polémiques, qui n'offrent pas seulement un intérêt rétrospectif, puisque les arguments dont se servaient les adversaires de Jules Ferry sont repris aujourd'hui par tous ceux qui, d'une façon plus ou moins déguisée, s'attaquent à la laïcité. Et c'est en quoi l'étude de cette période peut nous donner des armes pour répondre victorieusement aux attaques insidieuses lancées actuellement contre notre école.

Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement, soulignait, dans des brochures pleines de bon sens et d'esprit, que les connaissances enseignées à l'école primaire étaient dégagées de toute conception théologique,

et qu'il était absurde d'accuser l'école d'hostilité à l'égard de la religion, sous prétexte que dans ses disciplines elle n'abordait pas le problème religieux.

« Pourriez-vous me dire, demandait Jean Macé, dans les *Idées de Jean François*, quel rapport il y a entre l'alphabet et l'existence de Dieu ? Si on peut faire tracer des pleins et des déliés sans porter atteinte à l'infatigabilité du Pape ? Par où le Messie des Juifs peut se trouver mêlé à la théorie du plus grand commun diviseur ? Non, l'école ne sera pas athée parce que la lecture et l'écriture n'ont jamais été l'athéisme et ne le seront jamais... Parce que quand on vient demander à un homme de vous enseigner l'arithmétique et qu'il vous l'enseigne sans parler de religion, il est aussi déraisonnable de crier à l'athéisme de son école qu'il le serait en sortant de chez un cordonnier qui vous a pris la mesure d'une paire de bottes sans aborder avec vous la question religieuse. »

A la Chambre, Jules Ferry répondait à Jules Simon, qui demandait l'introduction dans les programmes de la morale religieuse : « S'il n'y a pas de morale en dehors des dogmes positifs... il n'y a pas de constitution sociale véritable et durable en dehors d'une religion d'Etat ». D'ailleurs, la morale n'a pas besoin d'épithète ; il n'y a qu'une morale à laquelle aboutissent toutes les religions comme toutes les philosophies. Et Paul Bert précisait : « En dehors de ce qu'il est permis d'appeler des hypothèses pour ceux qui ne croient pas, il reste tout un monde de règles sur lesquelles nous sommes tous d'accord ; il reste tout un monde d'idées morales, de pratiques morales, contre lesquelles il n'est pas à craindre qu'aucune discussion s'élève ni dans un parti religieux, ni dans un parti politique. »

Cet ensemble de règles existe depuis l'origine des sociétés. Quand la constitution de l'an III déclarait : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît » — « Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir », elle ne faisait que traduire, que répéter, en la condensant, une formule qui datait d'une vingtaine de siècles :

— Trois mille ans avant Jésus-Christ, Zoroastre écrivait : « Ne regardez pas comme agréable pour autrui ce qui vous serait désagréable à vous-mêmes » ;

— Cinq cents ans avant Jésus-Christ, Confucius disait : « Ce qu'on ne désire pas qui vous soit fait, il ne faut pas le faire aux autres ».

Ce sont ces constatations qui ont permis à Ferdinand Buisson d'écrire : « La morale laïque n'est pas une sorte de morale au rabais. Ce qu'il y avait d'humain, et par conséquent de précieux, dans les religions du passé, nous l'avons gardé intégralement. Nous n'avons diminué en rien le patrimoine de la conscience humaine. L'éducation morale que nous donnons à l'enfant à l'école primaire, ce n'est pas une demi-éducation, c'est la fleur même et le fruit de la civilisation recueillis à travers les siècles, dans les religions et les législations de tous les âges et de toute l'humanité ».

Répondant encore à Jules Simon, Jules Ferry fut amené à faire remarquer au Parlement que la formule « Devoir envers Dieu » était encore plus confuse que celle de « morale religieuse ». Le sens philosophique et élevé du mot Dieu ne pourrait être saisi dans une école primaire où, en fait, il ne serait jamais question que d'un dieu déterminé, c'est-à-dire d'une religion positive, d'un culte. ^

Or, de quel dieu s'agirait-il ? De quelle religion ? Du dieu de Spinoza ou du dieu des chrétiens ? Les devoirs qu'on enseignerait seraient-ils les mêmes dans l'un ou l'autre cas ? La prière serait-elle entendue de la même façon par tous ? Le disciple de Spinoza dira à ses élèves : « On prie Dieu non pour obtenir quelque chose, mais pour s'élever dans la contemplation de sa grandeur ». Et le ministre du culte dira : « Priez pour que

votre père guérisse, priez pour que Dieu vous donne la sagesse ; allez prier en troupes sonores et parées pour obtenir que Dieu fasse tomber la pluie sur vos moissons ».

Ainsi, ce serait l'anarchie dans l'école.

Et cela nous permet de comprendre que la laïcité n'a jamais été dans l'esprit de ses promoteurs une machine de guerre montée contre la religion, mais qu'elle visait au contraire à réunir dans une atmosphère de compréhension et de confiance des hommes d'opinions différentes.

La laïcité apparaît alors sous son véritable jour : l'expression juridique de la tolérance. Un des compagnons de lutte de Jean Macé, Vauchez, la définissait ainsi : « Par laïcité, j'entends la science à l'école et l'instruction religieuse à l'église, c'est-à-dire la neutralité de l'école laïque. Les grands principes de liberté, de fraternité veulent que tous les hommes qui appartiennent au catholicisme, au protestantisme ou au judaïsme ou à d'autres religions, puissent vivre côté à côté et en frères. Certes, il serait beau de voir tous les hommes oublier ce qui les divise pour ne considérer que ce qui les rapproche ».

L'école laïque est restée fidèle à cet esprit. Les milliers d'enfants catholiques que nous comptons parmi nos élèves, et qui sont des croyants aussi sincères que les élèves de l'enseignement libre, attestent que notre enseignement n'a jamais eu le caractère antireligieux, que, pour des fins faciles à comprendre, l'Eglise lui a toujours prêté.

Pour la majorité des Français, d'ailleurs, la cause est entendue : l'esprit laïc est un esprit tolérant et un esprit rationnel.

Peut-être ne serait-il pas inutile, cependant, de préciser que l'école laïque n'est pas une école « neutre », sans idéal ni sans foi. Elle doit être neutre entre ceux qui entendent pratiquer tel ou tel culte et ceux qui déclarent n'en pratiquer aucun. Mais elle doit enseigner sur le plan moral la liberté de pensée ; sur le plan intellectuel, les vérités démontrées par la science et le respect de la méthode qui permet d'établir ces vérités.

C'est en quoi l'école laïque est une école révolutionnaire. Ce principe de libre examen sur lequel repose sa doctrine est le plus apte à faire sentir plus tard à des adultes toutes les incohérences du système social actuel et à leur rendre plus intolérables des rapports sociaux basés sur l'injustice, et plus vif leur désir de s'en emanciper. Entre l'école confessionnelle et l'école prolétarienne elle représente une étape importante dans la marche vers l'émancipation de l'esprit.

LA POSITION DE L'EGLISE

MGR Bornet, évêque auxiliaire de Lyon, l'a précisée récemment encore dans un ouvrage : *La position de l'Eglise devant le problème de l'Ecole* (Flammarion, 1943), dont on peut raisonnablement penser qu'il exprime les sentiments de la « hiérarchie catholique » sur la question, puisqu'il est préfacé par Mgr Gerlier, primat des Gaules.

Voici :

« Depuis une cinquantaine d'années, le principal obstacle à la paix sur le terrain scolaire, entre l'Eglise et l'Etat — peut-être faudrait-il ajouter et l'Université — a été l'équivoque du laïcisme ». (p. 60).

Le problème est donc simple : pour rétablir la paix scolaire, il faut supprimer « l'équivoque du laïcisme ». Nous sommes maintenant fixés sur le but que l'Eglise se propose d'atteindre.

POURQUOI L'EGLISE COMBAT L'ECOLE LAIQUE ?

Il y a, entre la société civile et la société religieuse, une divergence profonde, irréductible. Pour la société civile, pour le pouvoir qui la représente et la dirige, le premier des biens, le plus précieux, c'est la liberté de conscience, la liberté de l'examen, la liberté du savoir. Pour l'église catholique, au contraire, dépositaire d'une vérité qu'elle considère comme absolue et éternelle, toutes ces libertés : liberté de conscience, liberté d'examen, liberté de la science, sont condamnables et damnables.

Ces paroles, prononcées à la Chambre le 6 juin 1889 par Jules Ferry, situent exactement le débat entre les partisans et les adversaires de la laïcité. Dépositaire de vérités qu'elle considère comme immuables, l'Eglise ne pouvait accepter les principes de 1789, qui sont à la base de notre société moderne.

Le Pape Pie VI a condamné comme « sacrilèges » les articles de la Déclaration des droits de l'Homme, instaurant la liberté de conscience ;

— Le pape Grégoire XVI a déclaré que ladite liberté était « une maxime fausse et absurde ou plutôt un délitre » ;

— Le pape Léon XIII a proclamé que c'était « une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché » ;

— Le pape Pie XI l'a appelée « une liberté de perdition » ;

— Pie IX, dans le « Syllabus », jeta à la science, à la civilisation et au libéralisme modernes le plus insolent des défis :

« Qu'il soit anathème celui qui prétend que la société humaine doit se constituer et se gouverner sans qu'il soit fait de distinction entre les vraies et les fausses religions ! Qu'il soit anathème, celui qui prétend que la liberté de conscience et des cultes doit être proclamée et garantie par la loi ».

Et Pie X précisait :

« Qu'il faille absolument séparer l'Eglise de l'Etat, c'est une thèse absolument fausse, une pernicieuse erreur... Basée, en effet, sur ce principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu... Dans le corps pastoral, seuls résident le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société ; quant à la multitude, elle n'a d'autre devoir que de se laisser conduire en troupeau docile, de suivre les pasteurs ». (Encyclique « Vehementer nos »).

Au fond, l'Eglise a reconnu dans l'école laïque l'institution maîtresse, sans laquelle la démocratie ne serait qu'un vain mot. Or, l'Eglise, malgré tous ses « ralliements », n'a jamais manqué de réserver toutes ses faveurs aux mouvements et aux régimes antirépublicains.

En 1883, sur 87 archevêques, on en comptait plus de 80 royalistes avoués, ou bonapartistes, et l'on n'ignorait pas que le cardinal de Bonnechose avait poussé, en vain, mais de toutes ses forces, Mac-Mahon à un coup d'Etat.

Les catholiques se jetèrent avec passion dans l'aventure boulangiste. Albert de Mun rallia à Boulanger le comte de Paris lui-même. Lorsqu'en 1894 le capitaine Dreyfus fut arrêté et emprisonné, La Croix rivalisa avec La Libre parole d'outrages sans nom contre les Juifs.

Faut-il évoquer maintenant un passé tout proche ? Depuis 1918, l'Eglise semble partagée entre deux préoccupations essentielles : sauvegarder son prestige et participer à la sainte croisade des forces de réaction sociale contre les forces de libération humaine.

En 1922, Mussolini effraya l'Italie et la conquit au fascisme en bran-

dissant le spectre de la révolution sociale ; les évêques du Bas-Latin affirmaient alors : « Le Duce répond aux desseins de Dieu ; c'est guidé par lui que l'audace du héros s'harmonise avec l'instinct le plus profond et serein et que l'Italie continuera à marquer dans le monde les voies de la vie ».

En 1933, Hitler vainquit l'Allemagne démocratique en agitant l'épouvantail communiste.

En 1936, Franco, bénit par le Pape, convia les Marocains, les légionnaires et les réactionnaires d'Espagne à exorciser le péril bolchevique.

En 1940, 33 évêques français se rallièrent à Pétain avec éclat, non par un effet du hasard, mais par une logique qui tient à la nature même de l'Eglise : organisée sur le type de la monarchie, avec son chef infaillible, sa hiérarchie de cardinaux, d'évêques, de prêtres, sa discipline rigoureuse descendant de degré en degré, elle a toujours aimé retrouver cette conception dans le gouvernement.

Il est impossible de reproduire toutes les déclarations de membres de l'épiscopat en faveur de Pétain. A titre d'information, en voici quelques-unes :

« Affirmée par Notre Seigneur lui-même, enseignée par les évêques Pierre et Paul, la doctrine de soumission à l'autorité légitime est traditionnelle dans l'Eglise. Cette doctrine créée pour les catholiques, à plus forte raison pour les prêtres, une obligation de conscience. Or, quelle est l'autorité légitime en France, à l'heure actuelle ? Il n'y en a qu'une : celle du maréchal Pétain ». (Mgr Guerry, coadjuteur de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai).

« Donc, un catholique français a, en conscience, le devoir de lui obéir, de le servir, de le soutenir. C'est-à-dire qu'il est coupable d'un péché s'il ne le fait pas. Des lors, ce catholique commet un péché, et peut-être très grave, s'il prend le parti des rebelles... » (Mgr Marmottin, archevêque de Reims.)

« Les citoyens français ne sont pas seulement les amis, mais les sujets du maréchal Pétain ». (Mgr Guillard, archevêque de Tours.)

Le 24 juillet 1941, un certain nombre de cardinaux et archevêques français déclaraient : « Nous vénérons le chef de l'Etat et nous demandons instamment que se réalise autour de lui l'union de tous les Français... Nous encourageons nos fidèles à se placer à ses côtés dans l'œuvre qu'il a entreprise. Notre souci est d'apporter à l'œuvre commune la collaboration de l'Eglise. »

LA TACTIQUE DE L'EGLISE

I) L'Eglise et la liberté du père de famille

Il est curieux de constater que l'Eglise et ses porte-parole se sont toujours opposés à toute innovation en matière scolaire, au nom de la soi-disant liberté du père de famille.

Il serait facile de répondre que si la loi intervient, et à bon droit, pour réprimer les brutalités du père envers ses enfants et pour soumettre ces derniers au service militaire, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne se préoccupe pas de la formation intellectuelle et civique des futurs électeurs.

Mais si on veut juger à leur juste valeur les appréciations de l'Eglise à ce sujet, il est bon de se retourner vers le passé et de se demander quel respect elle témoignait alors à l'autorité paternelle. Voici ce que l'histoire répond : « Quand l'Eglise gouvernait les conseils et la

conduite des princes, elle a établi en pratique générale le droit d'enlever l'enfant à sa famille quand celle-ci n'est pas orthodoxe ». « L'enfant, dit une proposition du droit canon, ne doit pas vivre auprès de personnes dont on se demande si elles ne font pas courir des risques à son salut ».

« Nous décidons que les enfants des Juifs seront baptisés et séparés de leurs parents, de peur qu'ils ne tombent dans l'erreur paternelle. » (Concile de Toïède, 633.)

Avec l'appui du clergé, Louis XIV publiait l'édit suivant : « Nous voulons, et il nous plaît, que nos sujets de la religion prétendue réformée, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de 7 ans, puissent embrasser la religion catholique, apostolique et romaine et qu'à cet effet ils soient reçus à faire abjuration de la religion prétendue réformée, sans que leurs pères et mères et autres parents puissent y donner le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce soit. »

Voilà le respect que les cléricaux au pouvoir ont témoigné pour la liberté des pères de famille : ils ont arraché à leurs parents des enfants de 7 ans et les ont jetés comme une proie à l'Eglise.

A l'heure actuelle, on maintient un enseignement religieux obligatoire en Alsace-Lorraine, sans se préoccuper s'il plaît ou déplaît aux familles.

2) Attitude de l'Eglise sur l'ensemble du problème de la laïcité

Au début, c'est l'opposition de front, violente et brutale ; l'Eglise conseille même aux catholiques de désobéir à la loi : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; ne laissons pas entamer notre foi, ne laissons pas porter la main sur nos enfants. Ils sont à nous et on n'a pas le droit de nous les enlever. » (*L'école athée ou l'abrutissement obligatoire*.)

Dans l'*Encyclique Militantis Ecclesias* (1^{er} août 1897), Léon XIII déclare :

« Organiser l'enseignement de manière à lui enlever tout point de contact avec la religion, c'est donc corrompre dans l'âme les germes mêmes de la perfection et de l'honnêteté ; c'est préparer, non des défenseurs à la patrie, mais une peste et un fléau pour le genre humain. Dieu, une fois supprimé, quelle considération pourrait retenir les jeunes gens dans le devoir, ou les y ramener quand ils se sont écarts du sentier de la vertu et qu'ils descendent les abîmes du vice ? »

Pie XI surenchérit dans l'*Encyclique Divini illius magistri* (13 décembre 1929) : « L'école dite neutre ou laïque, d'où est exclue la religion, est contraire aux premiers principes de l'éducation. Une éducation de ce genre est d'ailleurs pratiquement irréalisable car, en fait, elle devient irréligieuse. La fréquentation des écoles non-catholiques doit être interdite aux enfants catholiques. »

Dans leur *Lettre pastorale* du 31 octobre 1936, les cardinaux français accusent l'école laïque des pires méfaits : chômage, guerre civile espagnole, guerre étrangère menaçante ; « La vraie cause, c'est l'athéisme pratique, auquel notre pays semblait être résigné pour la vie nationale. Car, Dieu, chassé de partout, est devenu pour les masses le « Dieu inconnu » et, du même coup, l'ordre moral et social dont il est le nécessaire fondement, devait chanceler et tomber... Il faut chasser de nos écoles ces virus révolutionnaires qui font de la France un des pays de l'univers civilisé où la plupart des générations qui arrivent à l'âge d'homme sont systématiquement intoxiquées. »

Pendant l'occupation, Mgr Bornet, dans le livre déjà mentionné : *La position de l'Eglise en face du problème scolaire*, lance les mêmes imprécations.

Après s'être gaussé de ceux qui, introduisant le laïcisme dans l'enseignement, pensaient conduire l'humanité vers plus de bonheur, de gloire et de félicité, il conclut :

« Hélas ! les nouvelles terres promises ont maintenant livré leurs secrets. Le royaume des ténèbres a commencé. On y a trouvé à satiété les guerres et les ruines, les populations affamées, opprimées, déportées, massacrées, la haine et le mensonge sans freins, le bon sens bafoué, les valeurs spirituelles méconnues, les mœurs impudiques ou féroces à l'honneur... A choisir entre les deux doctrines, l'Eglise sait bien ce qu'elle fait quand elle réprouve le laïcisme et déclare qu'il n'y a avec lui aucun accommodement... Ayant si bien réussi à transformer le monde en un enfer, les hommes paient durement les erreurs et les vices auxquels ils se sont accoutumés. On peut reprendre le mot du maréchal Pétain : « Cette catastrophe est une conclusion. » (Ouvrage cité pages 94-95.)

Son Eminence ne s'arrête pas en si bon chemin et quelques pages plus loin elle donne la solution du problème scolaire préconisée par l'Eglise, et là encore son texte a le mérite d'être clair.

« Soit une région de population bien homogène. L'hypothèse n'est pas gratuite. Dans le Nord, l'Ouest, le Centre ou le Sud-Est (en 1943 Mgr Bornet ne mentionnait pas l'Est, qu'il abandonnait à Hitler), on connaît telles communes rurales où toutes les familles sont catholiques... L'Eglise et l'Etat doivent être d'accord pour doter ce genre de population d'écoles qui soient vraiment le prolongement de la famille et, par conséquent, non pas laïquement neutres, mais tout uniment catholiques. Seront-elles publiques ? Seront-elles privées ?... Ce n'est plus désormais la grande affaire. Ce que la raison et la justice exigent, c'est qu'il y en ait autant qu'il faut et que l'Etat accorde les mêmes avantages et les mêmes subsides aux unes et aux autres... »

« Il va sans dire que les situations de fait peuvent justifier la même attitude envers les protestants, dans les régions protestantes, et envers les musulmans, dans les pays musulmans... etc.

« Mais il y a, surtout de nos jours, des centres beaucoup plus mêlés, vraies macédoines religieuses. La plupart des grandes villes appartiennent à cette catégorie. On conçoit très bien que des écoles publiques y soient ouvertes à tous, avec des maîtres spécialement choisis pour leur tact, leur jugement, leur science psychologique, attentifs à ne heurter aucune conviction sincère, à ne scandaliser aucune conscience. Seulement l'esprit de conciliation ne saurait aller jusqu'à admettre, en dépit du bon sens, d'une part, qu'on puisse y enseigner une morale sans fondement et sans efficacité, donc contre Dieu, et d'autre part que de telles écoles doivent obligatoirement suffire à tout le monde. »

Nous pouvons résumer ainsi la position de Mgr Bornet :

— D'un côté, l'école chrétienne, pour laquelle l'Eglise a toutes ses préférences ;

— De l'autre, des maîtres chrétiens dans l'enseignement « neutre », qu'ils assainissent par leur seule présence.

Quelle était la situation fin 1943 ? L'Eglise semblait sur le point de réaliser son rêve. Pétain était « chef de l'Etat national ». Abel Bonnard, son ministre de l'Education nationale, n'avait-il pas déclaré : « L'enchantement de l'enfance s'achève dans la religion. Les hommes qui ont été élevés sans religion sont des malheureux ; il leur manquera toujours un parfum ; ils n'ont pas connu toutes les félicités du premier âge. » (Discours de réception à l'Académie française, cité par Mgr Bornet). Tous les espoirs semblaient permis. Mais, depuis, il y a eu la libération, le retour progressif à la République et à la démocratie. Le but à atteindre, évidemment, n'a pas changé mais il s'agit d'adapter à une situation nou-

velle la politique scolaire préconisée par Mgr Bornet. Alors, on nuance sa pensée, on se présente sous un masque libéral et social et on essaie de profiter de la confusion qui suit toujours les grands bouleversements pour faire accepter, par une opinion désorientée, des principes qu'elle n'a cessé de condamner. C'est ainsi que le pluralisme scolaire, qui fut à la mode au début de 1945 et prétendait être un phénomène nouveau issu de la résistance, n'était au fond qu'une adaptation revue et corrigée de l'ancienne répartition proportionnelle scolaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire le projet qu'exposait Stanislas Fumet dans *Temps présents* du 15 décembre 1944 :

« Dans notre perspective révolutionnaire, écrit l'auteur, il y a une école marxiste ; ouvrez-là, avec des professeurs qui auront les mêmes titres que ceux d'une école catholique ou d'une école protestante ou d'une école musulmane, d'une école israélite : les mêmes titres et les mêmes traitements. Ceux-ci payés par l'Etat. »

Entre ce texte, publié après la libération, et celui de Mgr Bornet, écrit aux beaux jours de l'occupation, il existe de nombreux points communs. Ce qui prouve que, sous des apparences contradictoires, l'Eglise poursuit une politique immuable et qu'elle possède en outre une merveilleuse faculté d'adaptation. Ne vient-elle pas de nous en administrer tout récemment une preuve supplémentaire ? Après M. l'abbé Chéruel qui, dans la *Voix de l'Ouest* du 20 novembre 1945, déclarait sans rire qu'on pouvait compter sur les catholiques pour défendre la laïcité de l'école, l'Episcopat français, dans une récente déclaration publiée par *Ouest-France* du 28 janvier 1945, accepte la laïcité de l'Etat et condamne le cléricalisme. Mais évidemment il n'est que de s'entendre sur les mots :

« Si par ces mots, explique l'Episcopat, on entend proclamer la souveraineté autonome de l'Etat dans son domaine de l'ordre temporel, nous déclarons que cette doctrine est pleinement conforme à la doctrine de l'Eglise. Les souverains pontifes ont toujours rejeté comme une calomnie l'ambition, qu'une propagande perfide prête à l'Eglise, de vouloir s'emparer du pouvoir politique et dominer l'Etat. Malgré toutes ces précisions, on continue à brandir devant les masses le spectre usé du cléricalisme. Si le cléricalisme est l'immixtion du clergé dans le domaine politique de l'Etat, ou cette tendance que pourrait avoir une société spirituelle à servir des pouvoirs publics pour satisfaire sa volonté de domination, nous déclarons bien haut que nous condamnons le cléricalisme comme contraire à l'authentique doctrine de l'Eglise.

« La laïcité de l'Etat peut aussi être entendue en ce sens que, dans un pays divisé de croyances, l'Etat doit laisser chacun pratiquer librement sa religion. Ce second sens, s'il est bien compris, est, lui aussi, conforme à la pensée de l'Eglise.

« Par contre, si la laïcité de l'Etat est une doctrine philosophique qui contient toute une conception matérialiste et athée de la vie humaine et de la société, si ces mots veulent définir un système de gouvernement politique qui impose cette conception aux fonctionnaires jusque dans leur vie privée, nous nous élevons de toutes nos forces contre cette doctrine ; nous la condamnons au nom même de la vraie mission de l'Etat et de la mission de l'Eglise.

« Enfin, si la laïcité de l'Etat signifie la volonté de l'Etat de ne reconnaître que son intérêt comme règle de son action, nous affirmons que cette tâche est extrêmement dangereuse, fausse et rétrograde. »

Cette prise de position de l'Eglise à l'égard de la laïcité rappelle étrangement son ralliement à la République et au socialisme. Dans les deux cas son évolution suit la même courbe. Au début, c'est la violente opposition de front. Puis, quand elle s'aperçoit qu'elle perd du terrain et qu'à

se faire le gendarme du capital elle risque de déconsidérer la religion, de vider les sanctuaires et de perdre les fidèles, l'Eglise jette du lest et, par des déclarations prudentes et nuancées, elle se fait la doctrinaire du « laïcisme objectif » comme elle s'est faite, il y a 50 ans, la doctrinaire du socialisme chrétien. En 1890 il s'agissait d'apprivoiser les républicains ; elle se propose aujourd'hui d'endormir la vigilance des laïques par quelques avances, pour les discipliner, les enrégimenter et nous préparer une laïcité qui n'aurait plus de laïc que le nom. En cela, l'Eglise reste fidèle à l'Encyclique du 16 février 1892, qui demandait aux catholiques français de : « tirer des institutions, autant que faire se peut, le bien public sincère et vrai, en se proposant d'infuser dans toutes les sciences de l'Etat comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la religion catholique ».

COMMENT L'EGLISE COMBAT L'ECOLE LAIQUE

LES propriétaires terriens font pression sur leurs fermiers (l'obligation pour le fermier de confier ses enfants à l'école privée est une clause verbale à tous les baux. La répartition des écoles privées sur la carte montre, d'ailleurs, qu'elles sont beaucoup plus nombreuses dans les régions de métayage et de feusage à court terme).

— La cure, le château et les dames pieuses « rendent visite » aux artisans et aux commerçants.

— Les patrons veillent sur leurs ouvriers.

— Un véritable chantage est exercé sur les croyants ; leurs enfants sont refusés au catéchisme. Dans l'ombre du confessionnal, les mères sont soumises à un interrogatoire redoutable dont les heureux résultats étaient soulignés en 1938 par l'évêque de Saint-Dié. Du haut de la chaire, on agite les tourments qui consumeront l'âme des parents qui ne connaissent pas « leur devoir ». De cette tribune, comme de celle des bulletins paroissiaux, on lance contre l'école et ses maîtres les pires accusations.

Cette pression matérielle, et surtout cette pression spirituelle conjuguées, parviennent presque toujours aux fins escomptées : l'école laïque se vide au profit de sa rivale. Il est des communes où les maîtres jouissaient de la sympathie, de l'estime, de l'affection générales ; leur enseignement faisait autorité. Du jour au lendemain leurs classes ont été désertées.

Exemples de pressions

a) *Spirituelles*. — Dans le *Courrier du Maine* du 27 juin 1940, on reparle « des méfaits de la loi laïque », de « l'école sans Dieu », des instituteurs « ces dangereux communistes ».

Voici maintenant quelques lettres.

La première est datée du 9 octobre 1943 :

« Maman d'une fillette de 5 ans, j'ai cru de mon devoir de la confier à l'école publique de filles. Le 17 octobre dernier, dans son prêche, le curé de Sainte-Genevière, Tannière, me désignait comme un motif de scandale dans la commune. Il a dit qu'il désirait que je sois punie dans ce monde ou dans l'autre. Mon mari m'avait assuré de son désir formel de voir notre fillette fréquenter l'école publique. Je vous demande protection, puisque mon mari, prisonnier, ne peut rien faire pour moi ». (Compte rendu des débats à la Consultative, 29 mars 1945. *Journal officiel*, p. 352-353.)

La deuxième émane du curé de Saint-Victor-d'Epine (Eure), et elle est adressée à l'une de ses ex-paroissiennes qui relève de maladie. Ladite ex-paroissienne a eu l'audace d'envoyer sa fille, jusqu'alors élève de l'école libre, sur les bancs de la « laïque ».

« Vous êtes déjà bien éprouvée, et cet acte que vous faites ne sera certes pas pour vous attirer les bénédictions du bon Dieu ; cela me fait craindre, au contraire, de nouvelles épreuves pour vous et votre famille. » (Franc-Tireur, janvier 1946.)

Pour les deux lettres suivantes, nous tairons les noms des personnes intéressées. Nous les tenons cependant à la disposition de quiconque voudrait se livrer à une enquête impartiale. La première émane de la Mayenne ; elle est adressée à l'instituteur par un père d'élève :

« Monsieur,

« J'en vois les enfants chercher l'euls safair car nous sommes forcé dans voyer les filles à l'écol libre. On les envoiera à Ch... car ses bien le contraire de mais idée.

« Toute mes salutations. — X... ».

La suivante est de l'Aveyron ; elle est adressée à l'institutrice :

« Madame,

« Au moment où je suis contraint de retirer ma petite M... de votre école, je tiens à vous exprimer toute la peine que cela me cause. Vous savez que ma pauvre épouse, décédée dimanche dernier, n'a pu obtenir les derniers sacrements au moment de mourir que contre la promesse formelle faite à M. le curé de retirer la petite de votre école pour la mettre à l'école libre.

« Soyez assurée que c'est contre mon gré et contre celui de ma regrettée épouse que M... quitte votre école.

« Je n'oublierai jamais, Madame, le dévouement que vous avez apporté à l'éducation de mes enfants, et je vous en exprime toute ma reconnaissance attristée. »

b) Matérielles. — Dans le chef-lieu de canton de Meslay (Mayenne) arrivent, le 15 mars 1944, 27 réfugiés nantais dont 25 fréquentaient l'école publique de Nantes. Ils sont placés dans des familles de la façon suivante : 11 sont inscrits d'office à l'école communale ; tous les autres sont inscrits d'office dans les écoles libres.

A Coudray (Mayenne), le 12 décembre 1943, sur 8 enfants nantais réfugiés qui, tous, à Nantes, fréquentaient l'école d'Etat, 7 sont placés d'office à l'école privée. Or, il y a une école publique dans le pays.

Voici un extrait de la note remise à chaque enfant de prisonnier ou de tué, amené dans l'Ouest, du Nord ou du Pas-de-Calais, note remise par le délégué adjoint du Comité départemental d'assistance aux prisonniers de guerre, aux nourrices :

« 1^o Prix de la pension... etc.

« 6^o Instruction religieuse obligatoire : envoyer les enfants à la messe et au catéchisme ; dans la mesure du possible, là où il en existe, envoyer les enfants obligatoirement à l'école privée. En cas de contestation, s'adresser au Dr du Challard, à Villaine, ou au curé de la paroisse. » (J. o. du 29 mars 1945. *Les Débats*, p. 352-353.)

Pour éviter une trop longue énumération qui risquerait de devenir fastidieuse dans sa monotonie, nous nous sommes bornés à citer des faits peu

nombreux, mais typiques, récents et d'une autorité indiscutable. Il est bon cependant de préciser que, aussi extraordinaires qu'ils puissent paraître, ce ne sont pas des faits exceptionnels, mais normaux et courants dans les régions de l'Ouest.

c) Les résultats. — Dans les départements suivants de l'Ouest de la France : Côtes-du-Nord, Deux-Sèvres, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire, l'école laïque est en régression depuis 1940.

Il est bien évident que les subventions et l'appui moral accordés par Vichy à l'enseignement confessionnel ont très largement contribué à son développement. Cependant, ce serait une erreur de croire que le simple retour au statut de 1939 suffirait à écarter la menace qui pèse sur tout notre enseignement public. Tout au plus nous permettra-t-il de souffler quelque temps.

Les écoles secondaires libres se multiplient en nombre et accroissent leurs effectifs.

Le Finistère en compte 20 pour 5.539 enfants ;

Les Côtes-du-Nord 21 pour 2.881 enfants ;

Le Morbihan 14 pour 2.043 enfants ;

La Loire-Inférieure 104 pour 8.787 enfants ;

Le Maine-et-Loire 29 pour 2.375 enfants ;

L'Ille-et-Vilaine 27 pour 3.236 enfants.

LES SOLUTIONS DE L'AVENIR

1) La défense de l'école laïque

NOUS devons défendre notre école laïque attaquée en veillant à l'application rigoureuse du statut scolaire de 1939 ; en créant et en animant un vaste mouvement laïque, en particulier en multipliant les comités de vigilance des parents d'élèves des écoles publiques.

Nous avons souvent répété que la majorité des Français était avec nous. Et c'est vrai. Nous avons à concrétiser, à matérialiser ce fait, à montrer que le mouvement laïque n'est pas un simple phénomène de surface, mais qu'au contraire il a des prolongements jusque dans les couches les plus profondes du peuple français. Il nous faut administrer la preuve que lorsque les instituteurs réclament la défense de l'école publique, ils traduisent la volonté de millions de Françaises et de Français.

La législation n'est souvent que l'expression d'un rapport de forces. Au moment où un monde s'écroule et où un autre s'édifie, nous devons créer un rapport de forces en notre faveur.

Pour cela, il nous faut rapprocher les parents de l'école, leur faire connaître ses besoins, la leur faire aimer, afin qu'au besoin ils soient prêts à la défendre. Mais il nous faut aussi coordonner l'action de tous les partis et de tous les groupements qui se réclament de la laïcité, d'où la nécessité de constituer dans chaque département :

— Un comité de vigilance des parents d'élèves ;

— Un cartel d'action laïque.

2) La nationalisation de l'enseignement

On parle beaucoup, en ce moment, de liberté d'enseignement et d'unité française. Le meilleur moyen de respecter l'une et de sauvegarder l'autre serait d'instaurer à brief délai l'école nationale.

Les exemples de pressions cités ci-dessus montrent qu'au nom de la liberté, en fait, on constraint les consciences et on exerce sur l'esprit une véritable tyrannie.

Et puis, enfin, n'est-ce pas une question de simple bon sens que d'affirmer qu'il nous paraît inconcevable de maintenir l'unité de la masse du peuple français tant que nous continuons à éléver deux jeunesse étrangères et le plus souvent hostiles? Nous pensons que le jour où l'enfant du croyant comme celui de l'incroyant, celui du riche comme celui du pauvre seront rassemblés sur les bancs de la même école, nous aurons créé dans le pays une atmosphère nouvelle qui nous permettra de poser et de résoudre plus facilement des problèmes sociaux qui nous paraissent encore épineux aujourd'hui.

Pour mener à bien une réforme aussi complexe et d'une aussi vaste portée, le S.N. doit s'appuyer sur toutes les forces laïques du pays organisées, comme la Ligue de l'Enseignement, la Ligue des Droits de l'Homme, les Cartels d'action laïque. Nous devons nous assurer l'appui de la classe ouvrière en lui rappelant que le problème scolaire est au premier chef un problème social. Pour que la nation puisse exploiter convenablement et à son profit ses biens propres, elle a besoin non seulement d'une main-d'œuvre ordinaire, mais encore et surtout d'un personnel technique de gestion et de direction que, seule, l'école laïque sera en mesure de lui fournir. C'est en ce sens que l'on peut affirmer que la nationalisation de l'enseignement devrait être la première de toutes, qu'elle les conditionne toutes, et que sa réalisation permettra la réussite des autres.

Conclusion

Cette école nationale ne pourra être que laïque, c'est-à-dire respectueuse de toutes les croyances, hors de toute confession, laissant hors d'elle les discussions que font naître, entre les citoyens, les opinions philosophiques et religieuses.

Malgré les tentatives pour amener le pays à reviser la doctrine scolaire de la III^e République, pour nous ramener à certaines traditions, la laïcité ne se présente pas dans notre histoire comme un accident, une réforme occasionnelle ou spontanée : elle apparaît, au contraire, comme un héritage de notre passé, l'aboutissement logique d'une longue évolution, la résultante de la persévérente révolte de la société civile contre la tutelle du clergé, et l'âme de la démocratie. A ceux qui nous dirons : « Passez-nous les lois scolaires, nous vous passerons la République », nous pourrons redire ce que déclarait Jules Ferry aux délégués sénatoriaux des Vosges, en 1890 : « C'est trop cher, messieurs, et nous ne ferons pas le marché. Que serait la République, si elle n'était pas l'éducatrice de la démocratie ? L'école nationale doit rester laïque, parce qu'elle est nationale ».

C. DURAND

ALBERT BAYET

Discours prononcé à Melun le 15 avril 1945
à la Journée des Amis de l'Ecole laïque
de Seine-et-Marne

*J*e voudrais essayer de définir devant vous, sur le plan intellectuel et moral, notre idéal laïque. Au moment de l'essayer, je voudrais bien préciser que, dans ma pensée, cette définition n'est pas de nature à porter atteinte à cette unité de la Patrie qui fut et qui doit rester l'unité de la Résistance française. En effet, je n'ai pas besoin de vous dire que, comme vous, j'ai rencontré, au temps hasardeux de la clandestinité — celui que nous commençons à appeler le bon temps — des catholiques sincères, des militants avec lesquels j'ai marché la main dans la main et qui restent pour moi des amis. Mais, justement, je voudrais profiter du fait que nous nous sommes rapprochés pour essayer de prouver à nos camarades catholiques que l'idéal laïque, bien loin de devoir être redouté, bien loin de devoir être combattu, devrait, dans leur intérêt même, être adopté par eux.

Et qu'est-ce, en effet, que l'idéal laïque ? Il repose sur trois principes : le principe de Liberté, le principe de Raison et le principe de Fraternité.

La Liberté : la vraie liberté, la liberté de conscience, la liberté de penser et de dire et d'écrire ce qu'on croit juste, cette liberté n'a fini par triompher, en France comme ailleurs, qu'après des luttes sanglantes. On s'est battu sur notre sol comme sur tous les territoires d'Europe et d'ailleurs, on s'est battu au temps où chacun prétendait posséder la Vérité, la seule, la bonne, et disait à son adversaire : « Ta vérité, à toi, c'est l'erreur, donc aux armes ! » Nos ancêtres ont ensanglé la France au nom de ces prétextes droits du dogmatisme ; comme on le rappelait si bien au début de cette réunion, il y a eu coup sur coup des luttes de païens contre les chrétiens, des chrétiens contre les païens, des chrétiens contre les musulmans, des chrétiens contre les hérétiques, des catholiques contre les protestants. C'est après tant de sang héroïquement et follement versé, après qu'il eût été démontré par les faits que ce sang n'était pas un argument et

que le vaincu peut avoir raison, que les hommes du XVI^e siècle, du XVII^e siècle et surtout les grands philosophes de notre XVIII^e siècle ont osé lancer devant le monde l'idée, alors révolutionnaire : tout homme aura droit à la liberté de pensée. Les précurseurs ont été accueillis par des huées, mais, en 1789 la France, donnant l'exemple, proclamait les Droits de l'Homme. Ces Droits de l'Homme, dans l'ordre intellectuel et moral, c'est la laïcité. Être laïque, c'est dire aux catholiques comme aux protestants, comme aux israélites, comme aux musulmans, comme aux rationalistes, c'est dire à tous les hommes : vous êtes libres. Est-ce que c'est attaquer les uns ou les autres ?

Tenir ce langage, est-ce attaquer les catholiques ? Est-ce attaquer qui que ce soit ? Et pourtant entre les laïques et l'Eglise il y a eu conflit. Pourquoi ? Parce qu'en ce temps-là les catholiques, au XVI^e, au XVII^e, au XVIII^e, au XIX^e siècles, combattaient la liberté de conscience, la déclarait abominable. Ce n'est pas ma faute, n'est-ce pas ? Ce n'est pas non plus la faute des catholiques de la Résistance si, au lendemain du jour où la France proclamait les Droits de l'Homme, le Saint Siège déclarait que ces Droits de l'Homme étaient un sacrilège et qu'il était inadmissible qu'un non catholique pût avoir part aux charges publiques, civiques et militaires. Ce n'est pas ma faute si les Papes du XIX^e siècle ont dix fois répété : « La liberté de conscience est une liberté de perdition, c'est un délire, c'est un fléau. » Sous ces attaques, nous avons refusé, nous, laïques, de répondre à l'agression par l'agression ; alors qu'on voulait nous retirer la liberté de pensée, nous la donnions obstinément à ceux qui nous la refusaient. Eh bien, aujourd'hui il en est de même : nous voulons que le catholique soit libre d'être catholique, que le protestant soit libre d'être un protestant et que le rationaliste soit libre d'être rationaliste ; nous ne les craignons pas, les luttes intellectuelles qui peuvent résulter de cette diversité; non seulement nous ne les craignons pas, mais nous les désirons, car elles ont contribué à l'enrichissement moral et intellectuel de la France. Est-ce que nous sommes moins fiers, nous laïques, de compter dans la littérature de notre pays Pascal, Bossuet, Fénelon, Lamennais, Calvin, Hugo ? Evidemment non; nous savons bien que la grandeur et l'originalité françaises sur le plan intellectuel sont faites en grande partie de celle diversité. Nous ne désirons pas un monde uniforme ; quand les catholiques et les rationalistes se battent à coups de chefs-d'œuvre, quand il y a d'un côté les Pensées de Pascal et d'un autre côté la Vie de Jésus, nous qui ne connaissons pas l'Index, nous lisons les Pensées de Pascal et nous lisons la Vie de Jésus, nous disons à tous des hommes : « Lisez et choisissez. » Voilà la liberté laïque.

Second principe : la Raison. La raison, c'est évidemment un vieux mot dont on s'est tellement servi qu'il commence à avoir trop de sens ; aussi je préciserai tout de suite : la raison au sens où l'entend le positivisme scientifique. Voici en quel sens cette raison est pour nous un des trois grands principes de l'idéal laïque. Il faut bien dire quelque chose aux enfants ; on ne peut pas, sous couleur de neutralité, ne rien enseigner du tout ; quand l'enfant dit : « 2 et 2 font 5 », on ne peut rester neutre, entre « 2 et 2 font 5 » et « 2 et 2 font 4 ». Alors, généralisons : qu'est-ce qu'on peut enseigner honnêtement à un enfant, que son père soit catholique, ou protestant, ou rationaliste, ou musulman ? On peut lui enseigner ce que la science a démontré être vrai. Messieurs, je crois que nous touchons ici à une des grandes nouveautés de l'Histoire des hommes. Aujourd'hui les vérités scientifiques sont, sur le marché des valeurs intellectuelles, innombrables. Cette richesse est récente ; si on avait enseigné au XIII^e siècle toutes les vérités scientifiquement établies, cela aurait été vite fait : le

science ne répondait pas alors aux besoins essentiels des hommes : les mathématiques étaient rudimentaires, la physique dans l'enfance, la chimie noyée dans l'alchimie, la biologie, quasi inexistante. Mais aujourd'hui il n'en est plus de même ; la science a multiplié ses conquêtes, répond aux grandes curiosités humaines. Or, ici, je m'arrête et pose une question : quand la science, pour faire accepter une de ces conquêtes, a-t-elle eu recours à la force ? Il y a eu des guerres, disions-nous, entre chrétiens et musulmans, entre catholiques et protestants ; quand est-ce qu'il y a eu des guerres entre les partisans de la géométrie euclidienne et les partisans des géométries non euclidiennes ? Quand est-ce qu'on a eu recours à la force pour faire prévaloir les théories de Pasteur ? Quand est-ce que Claude Bernard, Darwin, Einstein, pour soutenir leurs idées révolutionnaires, ont fait appel à des régiments ? La science ne fait jamais appel à la force.

Pourquoi ? Parce qu'elle n'en a pas besoin, et elle n'en a pas besoin parce que l'esprit humain est ainsi fait, que, devant les démonstrations de la science reposant sur l'expérience et sur cette chose changeante que nous appelons la raison, il donne spontanément sa libre et pleine adhésion. Il n'y a pas aujourd'hui une géométrie catholique et une géométrie protestante ; l'idée seule en serait bouffonne ; il n'y a pas une physique japonaise et une physique américaine, il n'y a pas une biologie pour les musulmans et une autre pour les bouddhistes ; en tous lieux et en tous temps, en tous pays, il y a, sur les démonstrations de la science positive, un accord total. Cet accord, je le répète, ne s'était jamais vu dans l'Histoire du monde : dès qu'il s'agissait de religions, diversité ; dès qu'il s'agissait de philosophie, diversité ; mais maintenant il y a cette nouveauté, que l'avenir estimera sans doute la plus grande conquête de l'âge moderne, que, sur des masses de questions, sur des masses toujours grandissantes de questions, les hommes, divisés par leurs croyances et leurs opinions, s'accordent sans effort, spontanément, et de cet accord généralisé peut sortir un immense progrès d'union intellectuelle. Quand nous constatons cela, qui cela peut-il choquer ? Quand nous demandons qu'on enseigne aux enfants ces vérités scientifiques qui font l'union de tous les hommes, quel homme peut se sentir attaqué ?

Ah ! si nous prétendions aller au-delà des vérités scientifiques, si nous parlions de faire pénétrer dans l'enseignement un dogmatisme métaphysique avoué ou camouflé, je serais le premier à protester. J'aime Platon, j'aime Spinoza : je n'aurais jamais admis que l'enseignement universitaire fut platonicien ou spinoziste. Ces poésies de la pensée que composent les grandes audaces de la métaphysique méritent l'admiration, l'amour, mais il ne saurait être question de les enseigner comme « vraies », parce qu'elles n'ont jamais fait et ne feront jamais l'union de tous les esprits. Mais cette union, la Raison, c'est-à-dire la Science, la fait. Et voilà pourquoi la Raison, c'est-à-dire la Science, est le second des trois principes de notre Idéal laïque.

Troisième principe : la Fraternité.

C'est un fait qu'en bien des siècles et sous bien des ciels, les sages, dominant les diversités changeantes des civilisations, ont dit aux hommes : « Vous êtes frères, vivez fraternellement. » Dans l'Inde antique, dans l'Egypte antique, dans la Chine antique, dans la Judée antique, dans la Grèce antique, cet appel a relenti. C'est pourquoi quand les chrétiens ont dit à leur tour : « Aimez-vous les uns les autres », ils ont trouvé un écho profond dans les cœurs, et nous, laïques, sommes les premiers à les prendre au mot. Ah ! oui, aimons-nous les uns les autres ! Mais qu'est-ce qui, dans le passé historique des hommes, s'est opposé au triomphe de cette loi d'amour ? Vous le savez : ce sont les barrières que des institutions sociales

magnifiquement que les hommes devaient s'aimer, mais rentrant chez lui, ce même Platon n'était nullement surpris d'y retrouver ses esclaves. Mieux, il a savamment démontré que l'existence des esclaves était la condition nécessaire de la liberté des sages. Après Platon, les chrétiens ont dit : « Aimez-vous les uns les autres. » Mais, à peine vainqueurs, ils ont — eux qui pourtant avaient été martyrisés — approuvé la loi célèbre : « Si quelqu'un pratique le culte païen, qu'il soit abattu par le glaive vengeur. » L'après quoi ils ont massacré les Albigeois, les Musulmans et, quand ils l'ont pu, les protestants. Plus tard, les bourgeois, opprimés par les nobles, ont lancé, à leur tour, les formules de fraternité, mais dès qu'ils ont obtenu le pouvoir, l'amour de l'homme pour l'homme est devenu, dans la pratique, l'exploitation de l'homme.

D'où venait cet affreux paradoxe qui faisait qu'au nom de la fraternité on asservissait, on tuait, on torturait, on exploitait ceux qu'on déclarait aimer ? De ce que, au-dessus de la loi d'amour, il y avait l'idée ancrée d'une inégalité essentielle entre les êtres humains : « Tu es esclave, tu ne peux être vraiment le frère de l'homme libre. Tu es hérétique, tu ne peux être vraiment le frère de l'orthodoxe. Tu es roturier, tu ne peux être vraiment le frère du noble. Tu es proléttaire, tu ne peux être vraiment le frère du riche. »

Eh bien! avec notre idéal laïque, toutes ces limitations de la fraternité s'évanouissent. En effet, pour nous, les hommes sont tous égaux du seul fait qu'il y a en eux une raison et une conscience, et cette égalité reconnue, en même temps qu'elle institue un même droit à la liberté, ouvre la porte toute grande à la pleine fraternité. Plus de barrières sociales, politiques, économiques! Tous les êtres pensants, dignes du même respect, sont dignes du même amour. Nous ne connaissons ni esclaves, ni roturiers, ni prolétaires. Nous ne connaissons que des hommes qui, étant frères, doivent vivre en frères.

Tel est le troisième principe de notre idéal laïque. Et, une fois de plus, je me retourne vers ceux qui croient voir dans cet idéal une machine de guerre dressée contre le catholicisme, et je leur demande : « Comment pouvez-vous voir une agression dans cette fraternité totale dont vous vous réclamez vous-mêmes ? Comment ne vous rendez-vous pas compte que, quand les catholiques du XVIII^e siècle envoient les protestants aux galères et quand Voltaire lutte pour les protestants, c'est Voltaire qui est le plus près de l'enseignement des évangiles ? »

Non, notre idéal laïque n'est pas une machine de guerre; c'est un instrument d'union. Il est foi, il est enthousiasme. Il procède de notre conception optimiste de la vie, de l'idée qu'il y a dans l'homme, être de raison et de fraternité, une possibilité de progrès indéfini, de l'espoir que, de même qu'il y a un abîme entre l'homme des cavernes et l'homme d'aujourd'hui, il y aura plus tard un abîme entre nous-mêmes et nos successeurs devenus, par la science et l'amour, plus justes, plus heureux, plus nobles.

Parce que telle est notre foi laïque, ouvrière d'action désintéressée, nous avons parfois peine à supporter les polémiques qui tendent à la présenter comme quelque chose de desséchant ou de médiocre. Nous avons conscience qu'elle apporte aux hommes le plus beau rêve qui leur ait jamais été offert. Nous n'admettons pas qu'on la déforme pour l'attaquer. Au demeurant, depuis bientôt cinq ans, qui a attaqué l'idéal laïque ? Pétain et la poignée de misérables qui l'ont suivi dans sa trahison. S'il fallait une preuve de plus que nous étions dans le vrai, celle-là, je crois, suffira. A-t-on assez essayé, dans cette presse pourrie que nous venons de balayer, de prouver que c'était l'école laïque qui était cause du drame de 1940. Malheureusement pour les

valets de plume de Hitler et de Pétain, ce n'est pas dans l'Ecole laïque que s'est recrutée la cinquième colonne, ce n'est pas l'Ecole de Jules Ferry qui a formé l'âme des traîtres de Vichy et de Montoire, ce n'est pas l'Ecole de la République qui a enfanté la Cagoule. Au contraire, c'est dans les milieux qui faisaient profession de vilipender la laïcité, qui lui reprochaient son antipatriotisme — alors que plus de 80 % des héros de la Marne et de Verdun sortaient de la laïque — c'est parmi les professionnels de l'anti-laïcisme que se sont recrutés les complices et les profiteurs de la trahison. Sus à l'Ecole de la Gueuse! ont crié à l'envi les hommes de Montoire, et ils ont fermé nos écoles, tandis qu'ils subventionnaient les écoles confessionnelles. Eh bien! je le dis en pesant mes paroles, avec la certitude de ne pas froisser mes camarades catholiques de la Résistance : ce n'est pas un titre de gloire pour les écoles confessionnelles d'avoir été subventionnées par le gouvernement de la trahison, mais c'est un titre de gloire pour l'Ecole de la République d'avoir été outragée, calomniée et persécutée par Pétain.

Je voudrais, en dernier lieu, vous dire quelles raisons nous avons aujourd'hui de défendre, plus ardemment, plus jalousement que jamais, ce grand idéal laïque dont j'ai essayé de dégager les principes essentiels : ce sont deux raisons d'ordre national, c'est une raison d'ordre international.

Pour refaire la grandeur de la France, qui a été, qui est, qui sera toujours avant tout grandeur morale, il faut, nous sommes tous d'accord sur ce point, que tous les bons Français s'unissent. J'ai la conviction profonde que l'idéal laïque est l'instrument de cette union. Car enfin, quelle que soit leur volonté d'entente, les Français peuvent-ils demain cesser d'être croyants ou rationalistes, communistes, socialistes, conservateurs ? Evidemment non. La diversité des opinions est la loi des peuples libres. Cette diversité acceptée, quel peut être le principe de l'union ? Celui même qui est, nous venons de le voir, le fondement de la laïcité : le droit sincèrement reconnu à tous et par tous de la liberté de penser. Il y a loin, sur bien des points, du croyant au rationaliste, du révolutionnaire au conservateur : mais quelque chose les unit dès l'instant qu'ils se reconnaissent les uns aux autres le même droit d'exprimer sincèrement une pensée sincère, le même devoir de respecter celle sincérité.

Regardons autour de nous : ne voyons-nous pas clairement que les destructeurs virtuels de l'union, ce sont ces hommes qui, reprenant les slogans pétainistes, comme si Pétain était encore là, dénoncent ce qu'ils appellent « le laïcisme destructeur de l'unité française », ce sont ces hommes qui, oubliant qu'hier encore la Résistance était unie dans l'espoir et l'action, nous parlent de rassemblements dont les communistes seraient exclus, rebaptisant ce stupide antisoviétisme qui nous a conduits de Munich à Mointore ?

Au fond de ces comportements, que trouve-t-on ? L'idée que la liberté ne saurait être totale, l'idée exprimée ou inexprimée qu'on n'est pas libre d'être laïque, même si on l'est sincèrement, qu'on n'est pas libre d'être rationaliste, même si on l'est sincèrement.

Que cette idée vienne à prévaloir, et c'en est fait de l'unité. Alors, me tournant vers les camarades catholiques — et pourquoi n'y en aurait-il pas ici ? pourquoi ne viendraient-ils pas chez nous, puisque, moi, je vais chez eux ? — je leur demande : « Ne vous est-il pas possible de reconnaître, de déclarer que vos attaques d'hier contre la laïcité étaient des attaques injustifiées ? Ne vous est-il pas possible de dire enfin que vous acceptez pour tous cette liberté de conscience que vous revendiquez à bon droit pour vous-mêmes, que vous n'acceptez plus la condamnation portée par l'Eglise contre les Droits de l'Homme, qu'au contraire vous acceptez, non du bout des

lèvres mais du fond du cœur, cette immense conquête humaine qu'est la Déclaration de 89 ? »

L'occasion est merveilleuse pour cette grande nouveauté. En effet, pour quoi s'est-on battu, dans cette lutte grandiose qui dure depuis plus de quatre ans ? On s'est battu, contre le fascisme, pour les droits de la pensée, de la conscience, de la justice, pour l'indépendance des peuples et des hommes, et c'est cette guerre s'appellera sans doute, dans les manuels d'Histoire de demain, la Guerre de la Liberté. Alors, n'est-il pas naturel que les catholiques français qui se sont battus dans cette guerre contre le fanatisme nazi, se déclarent, au jour de la victoire, les champions de Liberté ? Qu'ils le fassent, qu'ils acceptent le premier principe de notre idéal laïque, et c'est, dans la légitime diversité des croyances et des opinions, l'unité de la Patrie retrouvée, cimentée, indestructible.

Deuxième raison, nationale encore, d'accepter notre idéal : il place au-dessus de toutes les divergences ce qui doit nous rassembler : la Patrie.

Ce mot de Patrie, que nous prononçons aujourd'hui avec ferveur, il n'y a pas si longtemps que certains hésitaient à l'employer. Pourquoi ? Parce qu'il était comme prostitué par l'usage cynique que faisaient de lui ces pré-tendus superpatriotes qui allaient, en 1940, se vautrer aux pieds de Hitler dans la fange de la collaboration. Quand on entendait ces Tartufes crier « patriel patriel ! » dans le temps même où ils vendaient notre minerai de fer aux réarmeurs du Reich, dans le temps même où ils équipaient, avec l'argent de Hitler, les bandes de la Cagoule, quand on assistait à celle parade ignoble on sentait un tel dégoût qu'on avait comme une pudeur de s'y trouver associé par la communauté des mots. A l'ombre de ce dégoût respectable, une peste s'est alors glissée dans nos rangs, une peste qui a fait des ravages : je veux parler de ce présumé pacifisme intégral qui, niant ou omettant la Patrie, était dans la réalité des faits le complice du belligérisme et l'annonciateur des charniers. Rappelez-vous, ce n'est pas si lointain : Hitler entreprenait-il d'écraser la République espagnole, on disait : « N'intervenons pas ! » Hitler entreprenait-il d'écraser la République tchécoslovaque, on disait : « N'intervenons pas ! » Hitler parlait-il d'attaquer la France, on murmurait : « Aucun des maux qu'on prétend éviter par la guerre n'est comparable à la guerre elle-même. »

Aujourd'hui, à la lumière crue des faits, nous pouvons mesurer la folie de ce faux pacifisme qui frayait la voie aux hommes de guerre. Pacifiste, ah ! certes, je le suis, nous le sommes, et plus que jamais, à la vue des ruines que le fanatisme hitlérien a multipliées sur la terre. Mais le culte de la paix n'a de sens et de valeur que quand la paix est la paix juste. Dès qu'on se laisse aller à dire qu'on veut la paix à tout prix, on en arrive à l'ignoble formule qui, hélas ! a retenti sur la terre des soldats de l'An II ; on ose dire : « Plutôt la servitude que la mort » ; après quoi il arrive ce qui doit arriver : on a d'abord la servitude et ensuite on a la mort.

Au sortir de l'épreuve atroce qui vient d'être infligée à la France, les sophismes sont dissipés ; qu'ils viennent de gauche, qu'ils viennent de droite, les hommes, les femmes, les enfants de notre pays ont, quatre ans durant, dit « Patrie », tandis que Vichy disait « trahison ». Alors, qu'il me soit permis de rappeler aux républicains groupés dans cette salle que le patriottisme, qui est la part de tous, est d'abord notre part à nous ; qu'au temps glorieux de 89 et de 93, les patriotes, c'étaient les révolutionnaires ; qu'en 1871, face aux conservateurs qui voulaient la paix à tout prix, les patriotes c'étaient les républicains répondant à l'appel de Gambetta, les gauches parisiennes répondant à l'appel de la Commune.

Ce patriotisme, je le dis tout net, ce patriotisme agissant, c'est la forme souveraine et virile du pacifisme. Oui, quand les Anglais, trahis par Vichy,

défendaient, seuls, contre le belligérisme hitlérien leur indépendance nationale, les Anglais étaient les vrais pacifistes. Quand les Etats-Unis envoyaient leurs enfants combattre et mourir sur nos plages, les Américains étaient les vrais pacifistes. Quand, pour parler de ceux qui ont payé le plus lourd tribut de sang et de ruines, les soldats de l'Union Soviétique se dressaient devant Moscou et devant Stalingrad, ces soldats étaient les vrais pacifistes. Quand, chez nous, maquisards et F.F.I. tiraient sur les Allemands, maquisards et F.F.I. étaient les vrais pacifistes.

J'en viens, Mesdames, mes chers Camarades, à mon dernier point, c'est-à-dire aux raisons internationales de défendre l'idéal laïque.

De l'avis de beaucoup d'entre nous, un monde nouveau est en train de naître. Après des ébranlements aussi formidables que ceux qui ont pris naissance en 1914 et en 1939, la situation générale des hommes ne restera pas ce qu'elle était. Le triomphe des forces de Liberté sur la monstrueuse tentative de régression qu'incarnait le nazisme, le succès de la grandiose expérience russe, sont des faits qui, de toute évidence, vont avoir un profond retentissement sur le destin de la communauté humaine. Un sociologue comme moi, face à ces événements gigantesques, ne dit pas « La Révolution va commencer », il dit « Elle a commencé ». Je ne puis ici examiner les aspects qu'elle va prendre dans l'ordre économique, où j'escampte un collectivisme de l'abondance, dans l'ordre politique, où j'escampte une synthèse entre l'esprit de la Révolution française et l'esprit de la Révolution russe.

Je voudrais seulement indiquer d'un mot qu'il y a et qu'il y aura d'abord révolution morale. Les peuples que vient d'unir une lutte commune contre un péril commun vont tenter, tentent déjà, de maintenir cette union autour d'un idéal commun. C'est cette tentative qu'incarne la grande réunion de San-Francisco. Les hommes de bonne volonté que groupe cette grande conférence cherchent, dans les incertitudes anxieuses de la victoire naissante, à dégager quelques principes susceptibles de devenir la Charte éthique du monde de demain.

Ces principes, à qui les demander ? A une confession religieuse ? La difficulté saute aux yeux : dans le grand rassemblement qui s'ébauche, il y a des catholiques, il y a des protestants, il y a des orthodoxes, il y a des musulmans, il y a des israélites, il y a des bouddhistes, et bien d'autres encore. Si une de ces confessions prétend imposer à l'ensemble des hommes sa morale particulière, elle se heurtera, bien entendu, à une prétention analogue de la part des autres. Alors, quoi ? Le monde attendra-t-il, pour choisir des principes d'union, que les catholiques aient converti le dernier des protestants, que les protestants aient converti le dernier des catholiques, que les musulmans aient converti le dernier des bouddhistes, que les bouddhistes aient converti le dernier des musulmans ? Vous souriez, et vous avez raison. Car il n'y a aucune apparence qu'une seule de ces conversions totales se produise. Attendre qu'elles s'accomplissent pour remettre un peu d'unité morale dans le monde, ce serait ajourner indéfiniment ces réformes de justice et de paix qu'attendent les peuples anxieux et meurtris.

Heureusement, nous sommes là, nous laïques, et notre idéal est là. Nous savons la diversité des croyances, mais nous savons aussi qu'au-dessus de cette diversité, il y a cet amour de la liberté, ce respect de la science, ce culte de la fraternité que je définissais il y a un instant et qui peuvent unir musulmans et bouddhistes, catholiques et protestants, croyants et rationalistes : cet amour, ce respect, ce culte, voilà ce que nous offrons au monde.

Alors, il faut d'ajouter que c'est en faisant cette offre que la France retrouvera sa grandeur ?

Je suis inébranlablement optimiste. J'ai la conviction que la France, si cruellement qu'elle soit atteinte sur le plan matériel, étonnera l'Histoire par la promptitude de son relèvement économique. Mais une autre conviction est encore plus ferme en moi : je crois que nous ne reprendrons notre place dans le monde que le jour où nous aurons affirmé à nouveau notre vocation universaliste. Silence à ceux qui viennent nous conter que nous devons être réservés, discrets, modestes, comme si nous avions quelque chose à expier. Nous n'avons rien à expier, si ce n'est une folle indulgence pour ceux qui nous trahissaient. Mais, dès l'instant que nous aurions châtié les traitres, nous aurons droit de reprendre notre place et notre rôle devant les nations. Or, notre originalité vient de ce que nous avons souvent, plus souvent que d'autres, travaillé, comme dit Michelet, aux choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde. Redevenons fidèles à notre passé. Rejetons la formule de trahison qui fut celle des Pétain et des Maurras : « La France seule ! » La France, si elle était seule, ne serait plus la France. A grande œuvre humaine, grand idéal humain : quels sont les hommes que leur passé qualifie pour offrir cet idéal aux nations ? Je réponds sans fausse modestie : c'est nous, les Français. Ayons donc la fierté de notre Histoire, ayons la fierté de nos espérances, apportons aux peuples notre idéal laïque et rappelons-nous toujours que c'est quand elle est la plus humaine que la France est la plus française.

M. RACAMOND

A la même réunion, notre camarade Racamond, parlant au nom de la C.G.T., prononça un important discours, dont nous extrayons les passages suivants :

Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

CETTE manifestation diffère beaucoup de celles auxquelles j'ai l'habitude d'assister. Je pense que je suis venu ici plutôt en ancien élève de l'Ecole laïque, pour entendre une fois de plus les maîtres qui ont formé ma jeunesse affirmer les principes qui m'ont guidé dans mon existence de militant. Il m'est impossible, vous le comprenez bien, d'apporter aux exposés magnifiques faits par mon camarade Sénèze et par le professeur Albert Bayet, une contribution d'érudition, mais ce que je veux affirmer c'est que la Confédération Générale du Travail tout entière, avec ses quatre millions et demi d'adhérents, venus de tous les horizons philosophiques ou religieux, qu'ils soient chrétiens, protestants, incroyants, cette Confédération Générale du Travail se mobilisera si l'on veut attaquer l'Ecole laïque, qui est l'un des fondements mêmes de la République. Les syndicats ouvriers conçoivent la liberté d'opinion telle qu'elle a été exprimée magistralement par les deux amis qui m'ont précédé. Dans nos organisations mêmes nous vivons cette école de tolérance mutuelle qui fait que le syndiqué, quoi qu'il pense, quelles que soient ses opinions, a exactement les mêmes droits que ses camarades d'opinions contraires, et si nous avons pu réaliser des organisations d'une telle puissance, si maintenant même il nous est permis de dire à nos camarades des syndicats chrétiens que nous leur proposons l'unité organique sans que pour cela aucun d'entre eux, pas plus qu'aucun de nous, ne puisse se sentir atteint dans ses opinions, dans sa liberté de pensée, c'est que nos organisations syndicales ont puisé tous ces enseignements dans l'école laïque qui, depuis sa fondation, a été le guide de la pensée ouvrière à travers les usines et les ateliers.

Nous avons la fierté d'avoir dans l'organisation syndicale, dans la Confédération Générale du Travail, ce magnifique Syndicat de l'Enseignement qui compte, si je ne me trompe, plus de 110.000 membres, c'est-à-dire la presque totalité des professeurs et des instituteurs, nous avons cette fierté d'avoir conquis, à côté de la classe ouvrière des usines et des champs, ces camarades qui constituent dans notre pays un des piliers de l'armature républicaine, et dès que l'on touche à l'Ecole laïque, dès que s'ajoute à tous les sujets de mécontentement dont je parlais tout à l'heure, la mise en péril de cette institution républicaine, alors toute la Confédération Générale du Travail s'émeut, tous les travailleurs deviennent anxieux. Chacun comprend que, non seulement l'Ecole laïque est attaquée, mais que c'est toute la République qu'on veut combattre et c'est toute la République qu'il nous faut défendre ! Je crois bien que c'est là la vraie situation, et qu'il nous faut rassembler nos forces, travailleurs de toutes les catégories, hommes de

toutes les philosophies ou de toutes les religions, décidés à défendre cette liberté, cette raison, cette fraternité dont parlait tout à l'heure si lumineusement Albert Bayet. Je crois que c'est là la raison qui doit présider au rassemblement de nos forces, car enfin il ne suffit pas de dire dans certains journaux, dans certaines organisations, dans certains partis : nous combattons les trusts, nous voulons abolir les coalitions d'intérêts privés, nous voulons restituer à la collectivité tous les grands services d'intérêt public, si l'on commence par attaquer ce grand service d'intérêt public qu'est l'Ecole laïque. C'est qu'en vérité on ne veut pas combattre les trusts et c'est pour nous une pierre de touche, c'est pour nous la démonstration qu'à côté de tous les hommes qui ont combattu avec nous dans la Résistance et qui se réclamaient de toutes les opinions politiques ou religieuses, c'est qu'à côté de ceux-là et peut-être au-dessus, il y a des puissances qui n'ont pas encore perdu l'espoir d'abattre la République et de voir revenir au pouvoir les forces dont le maréchal Pétain prétendait être l'incarnation naturelle. Nous avons ce sentiment, c'est pourquoi nous nous solidarisons totalement, pleinement avec nos camarades de l'Enseignement, et je veux ajouter ici quelque chose : la Confédération Générale du Travail a l'ambition — et Sénèze vous l'a dit — de réaliser cette Ecole laïque nationale qui n'exclut pas la liberté de pensée et donne, comme le disait Bayet tout à l'heure, la connaissance des choses prouvées, des choses réelles de la science vérifiée. Cette Ecole nationale respectant la liberté entière aidera à l'unité du peuple, les enfants se fréquentant entre eux quelle que soit leur origine sociale. Nous sommes d'accord avec notre Syndicat national de l'Enseignement pour soutenir une telle organisation de l'Ecole et nous ajoutons, ce que nous voulons aussi, c'est que la profession, le beau métier d'instituteur, soit placé en ce pays au véritable rang qu'il doit avoir. Ce que nous voulons, c'est que l'on apprenne au peuple à respecter les maîtres, comme nous demandons aux maîtres de se rendre compte de l'importance de la mission — j'allais dire du sacerdoce — qui leur est confiée. Je suis, camarades, d'une génération où la lutte était vive pour la défense de l'Ecole républicaine laïque. J'allais à l'école à l'époque où se répercutaient les luttes d'une affaire qui a profondément bouleversé la France ; il y avait les petits Dreyfusards et les petits anti-Dreyfusards. On sentait que les attaques étaient dirigées contre les institutions républicaines, et lorsque nous sortions de l'école et que nous rencontrions par hasard ceux qui étaient dans l'école privée — que nous appelions à l'époque l'école des Frères — les meilleurs arguments que nous échangions c'était des coups ; et c'est ainsi que se créaient à travers le pays des situations qui pouvaient permettre de dresser une partie du peuple contre l'autre. S'il y avait l'Ecole laïque nationale et si dans cette Ecole-là le maître était l'homme respecté qu'il doit être, non seulement par les élèves mais par la population tout entière et, en particulier, par les parents des élèves, ce serait l'Ecole de la Liberté, l'Ecole de la Raison et l'Ecole de la Fraternité.

RATIONALISME ET LAICITE

Conférence faite par Georges Cogniot
agrégé de l'Université,

le 17 avril 1945, à la Sorbonne

Si nous examinons l'organisation actuelle de l'enseignement en France, nous constatons que, pratiquement, et abstraction faite de quelques écoles qui ne jouent pas un rôle essentiel dans la vie intellectuelle du pays, il y a chez nous deux conceptions, et deux seulement, de l'instruction et de l'éducation.

Ecole laïque et école confessionnelle

D'un côté, il y a la conception et le système de l'école dite laïque, qui se réclame simplement, selon la définition de ses fondateurs et ainsi que M. le professeur Lapicque l'a rappelé il y a un instant, de la morale courante de l'honnête homme, qui ne subordonne ni l'enseignement ni l'éducation à la domination d'une opinion philosophique préétablie, mais qui, au contraire, respecte toutes les opinions philosophiques et fait confiance à la raison de l'homme grandissant pour le choix des doctrines philosophiques qui orienteront sa vie d'adulte.

Cette école laïque est essentiellement institutrice de raison. C'est l'école qui se propose avant tout de chercher la vérité et de la chercher avec la raison, en faisant de la raison, dans les grandes lignes, le même usage que le savant en fait dans le détail. C'est l'école qui se propose de faire aimer la vérité, de faire sentir, par exemple, l'indignité de superstitions de sauvages comme le racisme. C'est l'école qui veut mettre toute la puissance du cœur lui-même au service de la vérité, lucidement reconnue.

De l'autre côté, il y a la conception et le système de l'école confessionnelle catholique, qui pose en principe l'inadmissibilité du respect des opinions philosophiques, sinon catholiques.

Ne trouvons-nous pas, dans le plus grand journal catholique de France, la Croix, non pas dans un numéro ancien, mais dans un numéro récent, celui du 15 mars 1945, et non pas sous la plume d'un rédacteur plus ou moins autorisé, mais dans le leader, dans l'article de fond, les lignes que voici :

« Il est douloureux de lire parfois sous la plume d'écrivains catholiques, comme récemment encore, à propos de la collaboration avec la C.G.T., des affirmations de respect pour les opinions matérialistes de nos adversaires.

« Affirmations inacceptables, disons-le sans détour ! C'est là une conclusion de philosophie kantienne, inadmissible en philosophie chrétienne. Il est affligeant de voir aujourd'hui encore trop d'esprits gâtés par le faux libéralisme qui régna pendant tout le XIX^e siècle et que les papes ont si souvent condamné. »

Ainsi s'exprime la Croix du 15 mars 1945.

Nous sommes dûment prévenus que, pour les tenants de l'école confes-

sionnelle catholique, il y a une opinion philosophique privilégiée, préétablie à tout exercice de la raison et qui conditionne tout exercice de la raison.

Je suis donc fondé à dire que nous avons affaire, d'un côté à une école libérale, ouverte à tous et, de l'autre côté, à une école dogmatique, qui presuppose le renoncement de la raison à exercer soit l'ensemble, soit une partie de ses droits.

D'un côté, nous avons affaire à une école fondée sur la confiance dans la raison, fondée sur le rationalisme, fondée sur le principe de Montaigne qu'il ne faut rien imposer de force à l'enfant ni à l'homme, qu'il faut tout faire passer « par l'élatine », fondée sur l'idée de Descartes — car on doit toujours revenir au grand et premier auteur de l'émancipation moderne de la pensée — d'après laquelle le bon sens, c'est à savoir la raison, est la chose du monde la mieux partagée, et, comme il dit dans la sixième partie du même Discours de la Méthode, sur la conviction « qu'il y a certaines semences de vérité qui sont naturellement en nos âmes ».

Entre nous, rationalistes, nous pourrions discuter, diverger d'opinions et, en fait, nous divergeons sur la question de savoir d'où viennent ces « semences de vérité ».

Les uns, parmi les rationalistes, pourront formuler des appréciations plus ou moins voisines de l'idéalisme et attribuer à ces semences de vérité une origine correspondante. D'autres rationalistes, ceux qui sont plus près de moi, répudieront un tel point de vue et auront sur celle origine une autre théorie de caractère scientifique. Mais tous nous partagerons la conviction de Descartes qu'il y a certaines semences de vérité qui sont naturellement en nous. Et c'est là-dessus que nous fondons à la fois le rationalisme, la démocratie et la laïcité de l'école.

De l'autre côté, nous avons affaire à une école fondée sur une croyance qui prétend jouter d'une primauté par rapport à la raison.

Aujourd'hui encore, la question se pose en somme comme Jaurès la voyait lorsqu'il disait :

« Ce qu'il faut sauvegarder avant tout, ce qui est le bien inestimable conquis par l'homme à travers tous les préjugés, toutes les souffrances et tous les combats, c'est cette idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée, c'est-à-dire interdite à la pleine investigation de l'homme ; c'est celle idée que ce qu'il y a de plus grand dans le monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit ; cette idée qu'aucune puissance intérieure ou extérieure, aucun pouvoir, aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort et la perpétuelle recherche de la raison humaine ; cette idée que l'humanité dans l'univers est une grande commission d'enquête dont aucune intervention gouvernementale, aucune intrigue céleste ou terrestre ne doit jamais restreindre ou fausser les opérations, cette idée que toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge, que jusque dans les adhésions que nous donnons, notre sens critique doit rester toujours en éveil et qu'une révolte secrète doit se mêler à toutes nos affirmations et à toutes nos pensées ; que si l'idée même de Dieu prenait une forme palpable, si Dieu lui-même se dressait, visible, sur les multitudes, le premier devoir de l'homme serait de refuser l'obéissance, de le traiter comme l'égal avec qui l'on discute, mais non comme le maître qu'on subit. »

Ainsi parle Jaurès, dans le troisième Cahier de la Quinzaine, en 1900.

Et Péguy, dans le même Cahier, appliquant l'idée de Jaurès au domaine scolaire, ajoute le commentaire que je vais lire. C'est du Péguy qu'on ne cite jamais ; mais qui a le droit de choisir dans Péguy ?

Péguy écrit :

« Pour préparer la faillite scolaire de la République, on essaye de dériter notre enseignement laïque jusqu'à sa source même qui est la science. On parle beaucoup, depuis quelque temps, de la banqueroute de

la science et on nous adresse à un banquier qui, lui, ne fait jamais faillite, parce que ses traîtes, étant tirées sur l'invisible et l'inévitable, ne sont jamais protestées. »

« Et d'abord nous écarterons résolument ces docteurs retour de Rome qui nous prêchent le renoncement à la science et à la raison, la docilité systématique, le silence prudent et respectueux. »

Vous voyez comme de telles citations sont actuelles, comme cela répond merveilleusement à ce qu'écrivait la Croix le 15 mars 1945.

La controverse est-elle devenue sans objet ?

Il est vrai que certaines voix s'élèvent pour déclarer inopportun ou secondaire tout débat sur les valeurs respectives des deux systèmes d'éducation que nous rencontrons en France. Il est vrai que des voix s'élèvent dans la presse ou ailleurs pour proclamer dépassées toutes les controverses en la matière et pour s'étonner que certains, dont nous sommes, s'attachent encore à la défense active des droits du rationalisme à l'école.

Quant à moi, ce qui me paraît étonnant, c'est précisément cet étonnement.

Quoi de plus actuel, en effet, et j'ose dire quoi de plus vital pour tous les hommes de notre génération, que le choix entre le rationalisme et la mystique ?

Nous entendons bien qu'il ne faut pas confondre les différentes mystiques, qu'il y a un abîme entre une mystique comme celle du Sol et du Sang, celle qui spécule sur le réveil des instincts les plus primaires de la bête humaine, celle qui enseigne la xénophobie à l'école, celle qui fonde l'enseignement sur une biologie truquée, sur l'éthno-politique et la géo-politique ; nous entendons bien qu'il y a un abîme entre cette mystique intérieure et les mystiques des grandes religions modernes et évoluées comme le christianisme ou l'islamisme.

Nous n'allons pas insulter ni méconnaître l'union admirable des rationalistes et des chrétiens dans la Résistance. Nous n'allons pas oublier non seulement les croyants innombrables, mais les prêtres qui ont combattu dans les maquis, ou comme francs-tireurs dans les faubourgs des grandes villes. Nous n'oublions pas l'union qui, sur le terrain de l'action pratique pour la défense de la patrie et la reconstruction du pays, doit se maintenir et se fortifier entre nous. Nous ne sommes pas près non plus d'oublier le sacrifice admirable de ces musulmans des régiments de tirailleurs, croyants convaincus et peut-être fanatiques, qui versent leur sang au-delà du Rhin, côté à côté avec les soldats du 151^e régiment d'infanterie, avec les soldats de l'ancienne colonne Fabien, composée dans son écrasante majorité d'ouvriers de Paris, certainement presque tous agnostiques et incroyants.

Nous n'oublions pas celle union précieuse. Mais cette observation faite et ce juste hommage rendu d'un cœur sincère, il ne nous faut pas moins, convenir que certaines attitudes mentales hostiles à l'esprit critique sont hostiles également à la critique en actes ; qu'elles prédisposent l'individu à accepter non seulement les croyances sans justification scientifique, non seulement les autorités non fondées en raison et en droit, mais aussi les injustices soi-disant nécessaires et inévitables dans un monde déchu et dégénéré. Cela ne peut pas être un hasard de l'Histoire que la constante concorde, chez les individus et les groupes sociaux, entre les dispositions favorables aux croyances irrationnelles et les dispositions favorables au pouvoir personnel.

Nous avons vu de près ce que signifiait le pouvoir personnel. Nous avons le sentiment de l'avoir échappé belle et la conviction qu'il nous faut plus que

jamais lutter contre la survivance et les prolongements du fascisme dans l'ordre politique et dans l'ordre mental. La question qui se pose devant nous et qui domine tout est celle-ci : Comment éviter le retour d'un pareil danger ?

Nous nous rappelons le rapport intime que Paul Bert découvrait entre le sentiment de la loi naturelle d'une part, et, d'autre part, le sens de la loi civile, c'est-à-dire, au fond, le respect de la démocratie.

Paul Bert écrivait ceci :

« Lorsque nous avons inscrit aux programmes et dans un ordre d'énumération qui n'est pas dû au hasard les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques, nous n'avons pas voulu indiquer seulement par là que l'enfant doit apprendre à l'école des faits et des théories. Et cependant de quelle utilité ne seront pas, pour le futur agriculteur, les notions de botanique et de physique, pour le futur artisan celles de physiques et de mécanique ! Mais ce que nous avons eu pour objectif principal, c'est la discipline de l'intelligence, bien sûr que lorsque les sciences naturelles lui auraient appris à observer, les sciences physiques à prouver, les sciences mathématiques à préciser et à tirer les conséquences, nous aurions formé un esprit libre de préjugés, difficile à séduire et sur lequel n'auraient pas facilement prise, d'où qu'elles viennent, les sorcelleries et les superstitions.

« Par l'étude des sciences naturelles, qu'il aura vues soumises à des règles immuables, l'enfant n'aura pas seulement appris à se défendre contre les folles terreurs et les niaises crédulités qu'elles engendrent ; il y aura puisé un sentiment profond, le respect de la loi. De la loi naturelle à la loi sociale, ce sentiment se conservera. »

Voilà, je crois, la justification essentielle de l'école telle que nous la concevons. Nous avons besoin d'une école amie de la raison à cause de ce rapport intime que Paul Bert, à très juste titre, établit entre le sentiment de la loi naturelle, dans la conscience de l'homme, et le sens de la loi civile, c'est-à-dire le respect de la démocratie.

Nous nous rappelons que lorsque Jules Ferry et ses compagnons de lutte ont fondé cette admirable école laïque, vers 1880, ils l'ont fondée en réaction contre la théorie du pouvoir personnel, du bonapartisme, qui avait conduit la France au désastre de Sedan.

D'autres abdication de la démocratie et l'habitude croissante de caricaturer la démocratie nous ont conduit à un nouveau Sedan.

Nous devons nous retourner vers le grand exemple de Jules Ferry et faire une école, une enfance, une jeunesse, un peuple dans la conscience desquels soient à nouveau unis ce sentiment de la loi naturelle et ce sens de la loi sociale qui n'est autre chose que le respect de la démocratie.

C'est pourquoi la question que nous soulevons ce soir est bien d'actualité ; c'est pourquoi nous avons le devoir de la poser dans toute son ampleur.

L'école confessionnelle est-elle nécessaire à la religion ?

Il y a une autre thèse à l'aide de laquelle on prétend justifier la nécessité de l'instruction religieuse à l'école. On dit que la vie religieuse doit imprégner tout l'enseignement et qu'il y a un danger pour les enfants catholiques à constater, dans une école laïque, que d'autres enfants peuvent vivre sans religion. Cela a été dit ouvertement, aussi bien à la commission Philip que dans les commissions de l'enseignement et des finances de l'Assemblée consultative. C'est ce que je me suis permis d'appeler la thèse de l'incubateur mental.

Tout à l'heure, notre président, M. le professeur Lapicque, émettait

l'hypothèse que les communistes, à leur tour, voudraient réclamer leur propre incubateur mental. Je peux rassurer tout de suite l'auditoire. Ils ne le réclameront pas ! ils n'en ont pas besoin. Les communistes, pour leur part, ont assez confiance dans la vertu intrinsèque, la puissance de propagande, la valeur conquérante de leurs idées pour n'avoir pas besoin d'un petit chauffoir spécial pour les enfants d'âge scolaire.

Notez bien que cette question fait paraître en pleine lumière l'opposition entre l'attitude d'esprit rationaliste et l'attitude d'esprit confessionnelle.

Pour un rationaliste, il est parfaitement admissible et presque souhaitable que les enfants élevés dans l'incroyance fréquentent des enfants catholiques croyants et pratiquants. Il va en résulter un conflit normal et naturel des idées, une possibilité de confrontation, une lente élaboration de la vérité dans le cerveau des adolescents. Voilà tout ce qui va arriver : ce n'est pas un grand malheur; cela peut, au contraire, paraître un des principaux bonheurs de l'existence.

Comment concevoir qu'on puisse appréhender pareille confrontation des idées ? Il y a là, évidemment, un manque de confiance dans la vertu de propagation de la religion elle-même, et ce manque de confiance doit conduire à réclamer bien autre chose que la liberté de l'enseignement. En bonne logique, il conduit à réclamer, mais on n'ose pas le dire, le monopole de l'enseignement pour l'Eglise.

Du moment qu'on nous oppose cette thèse qu'il faut un incubateur mental aux enfants pour que la société reste religieuse et comme il est évident, d'après la Croix, qu'il n'y a pas de respect à professer pour les autres opinions philosophiques, on ne voit pas avec quels arguments on justifierait le droit pour certains enfants d'échapper à l'incubateur mental catholique. Et la suite naturelle des idées devrait conduire les partisans de l'école confessionnelle subventionnée à réclamer, non pas une subvention pour l'école catholique, mais le monopole.

Aussi bien, dans des temps plus faciles pour l'Eglise catholique, est-ce qu'on revendiquait. Et il n'y a pas si longtemps.

Lorsque la Croix affirme que les opinions ne sont pas toutes respectables, que la neutralité laïque n'est pas respectable, lorsqu'elle donne à entendre que les hommes d'attitude laïque et neutre ne devraient pas pouvoir enseigner, elle signifie par là que c'est seulement le malheur des temps qui oblige les catholiques à composer avec l'école laïque.

Rappelons-nous Lamennais, déclarant franchement, dans l'Avenir du 16 octobre 1830, que les catholiques désiraient la liberté provisoirement, « jusqu'à ce que la croyance se soit raffermie et que les intelligences déportées pour ainsi dire dans l'espace sans bornes recommencent à graviter vers un centre commun ».

Dans le même sens, l'encyclique Divini illius magistri, qui n'est pas très ancienne, qui est du 21 décembre 1922, contient la déclaration suivante :

« L'école dite neutre ou laïque, d'où est exclue la religion, est contraire aux premiers principes de l'éducation. »

Est-ce qu'il ne s'ensuit pas qu'il faut l'interdire et la fermer ?

En mars 1925, les cardinaux et archevêques de France déclaraient :

« Les lois de laïcité ne sont pas des lois; elles n'ont de la loi que le nom, un nom usurpé. Elles ne sont que des corruptions de la loi, des violences plutôt que des lois, dit saint Thomas. »

On lit dans la pastorale des cardinaux français, en date du 31 octobre 1936, contre la laïcité et contre ce qu'ils appellent l'athéisme pratique : « Il faut chasser de nos écoles ce virus révolutionnaire. »

Et lorsque, présentant à l'Assemblée consultative le rapport de la commission des finances pour la suppression des subventions aux écoles confes-

sionnelles, j'ai cité ces mêmes textes, je me suis permis d'affirmer que personne ne pouvait se flatter que la hiérarchie de l'Eglise eût renoncé à se prétendre seule dépositaire de la mission de contrôler l'enseignement.

Ce jour-là, j'ai, non certes provoqué mes collègues de l'Assemblée parisiens de la subvention, mais du moins je les ai mis au pied du cur : « Je ne m'attends pas, leur ai-je dit, à ce que personne parmi vous affirme que l'Eglise a renoncé à cette prétention. »

Seul un silence prudent et total m'a répondu. Aucune riposte, aucune interruption n'est consignée au Journal officiel. Personne n'a pu affirmer que l'Eglise avait renoncé au monopole de l'enseignement, du moins en théorie.

Il n'y a donc aucune justification, ni du point de vue moral, ni du point de vue de la défense de la religion, à la thèse des adversaires de l'école laïque : du point de vue moral, parce que l'expérience enseigne que souvent les hommes qui sont preuve de la plus belle abnégation ne sont pas des croyants ; du point de vue de la défense de la religion, parce qu'avec l'argument avancé on irait bien au delà de l'affirmation soutenue, on irait au monopole de l'Eglise sur l'enseignement, thèse indéfendable dans les conditions du monde moderne.

Neutralité de l'école publique

IL faut conclure qu'il n'y a pas de raison pour que l'Etat favorise une école confessionnelle.

Nous parlons en effet de l'hypothèse véridique que l'école laïque n'est pas une école antireligieuse, qu'elle est ouverte aux enfants catholiques. Elle est neutre et nous voulons qu'elle soit neutre.

Dans quel sens est-elle neutre ? Elle ne doit pas l'être au point de vue politique, pas plus aujourd'hui qu'au temps de Jules Ferry. Jules Ferry n'a pas voulu qu'elle fût neutre à ce point de vue. Il l'a affirmé maintes fois. Il a voulu faire une école positivement et délibérément républicaine, une école enseignant le civisme républicain. Il a déclaré vouloir faire une école hostile au bonapartisme, à la théorie du pouvoir personnel. De même nous voulons faire une école antifasciste, fondée sur la conception de l'égalité fondamentale des hommes, sur la vieille conception de 1789.

Nous ne voulons pas une école admettant, même par son silence, le fascisme, alors qu'elle condamnerait un à un tous les crimes dont le fascisme n'est que la synthèse. Elle doit garantir la République. Nous avons tous un bien commun, c'est la République : Notre école doit la préserver.

Mais notre école doit être neutre au point de vue philosophique. Nous ne voulons pas qu'on enseigne une métaphysique quelconque à l'école. Nous sommes toujours partisans de la vieille théorie de Jules Ferry sur l'instituteur suppléant du père de famille, qui ne doit prononcer aucune parole pouvant blesser la conscience d'un père de famille. Nous sommes toujours partisans de l'arrêté ministériel du 24 juillet 1882 définissant de ce point de vue la neutralité de l'instituteur.

Par conséquent, personne n'exclut les catholiques de l'école laïque. Quelques-uns d'entre eux s'en excluent eux-mêmes. C'est si vrai que beaucoup de catholiques le reconnaissent.

Dans le dernier numéro de la revue catholique *Esprit* (vous allez voir qu'il y a en France beaucoup plus d'hérétiques qu'on ne l'imaginerait), Henri Marrou écrit :

« Du seul point de vue chrétien, je crois qu'il faut souhaiter une école..., je ne dirai pas unique, mais commune, où toutes les familles spirituelles de la France grandiraient côté à côté, dans un climat de respect mutuel, où

l'enfant chrétien se sentirait respecté à l'égal de tout autre et affirmerait sa foi au contact d'autres. C'est alors que la sienne pourra rayonner si vraiment il croit. »

De telles paroles ont naturellement une tout autre résonance que celles de la Croix. Toutefois la vérité m'oblige à répéter que ce n'est pas Esprit, mais la Croix qui représente l'opinion de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France. C'est dommage, car autrement il eût été facile de s'entendre et de réaliser la paix scolaire, pour le plus grand bien de la France.

D'ailleurs, ceux qui excluent leurs enfants de l'école laïque commettent une étrange contradiction sur laquelle on hésite parfois à revenir. Ayons, quant à nous, le courage de rappeler les vérités élémentaires :

Alors qu'un devoir de conscience interdit aux catholiques, comme pères de famille, d'envoyer leurs enfants à l'école laïque « peste de notre temps », d'après le cri de guerre lancé par ses adversaires, aucun devoir de conscience n'interdit aux mêmes catholiques, comme instituteurs ou comme professeurs de l'enseignement public, de participer à la propagation de cette peste !

Étrange contradiction qui étonnera toujours le rationaliste ou simplement l'homme raisonnable, à moins que l'étonnement ne cède chez nous à l'inquiétude devant une politique qu'il faut bien appeler double.

Si la place des maîtres catholiques est dans l'enseignement officiel, et c'est notre avis, il est clair que la place des enfants catholiques est aussi dans l'enseignement officiel.

Au service de l'unité française

DE VONS-NOUS favoriser un système tel que chaque « famille spirituelle » du pays pourrait revendiquer sa propre école ? Je ne dit pas que telle ou telle famille spirituelle la revendiquera en fait; mais pouvons-nous, en théorie, favoriser un système qui pourrait avoir ce résultat ?

Cette question a été posée sérieusement à la commission des finances et nos collègues catholiques n'ont pas pu ou pas voulu pousser jusqu'au bout les conséquences de la thèse de la Croix. Ils n'ont pu refuser aux autres le droit auquel ils prétendaient pour eux-mêmes et ils ont accepté d'un cœur léger l'hypothèse qu'il y aurait dans ce pays six ou sept systèmes d'écoles privées également subventionnées, payées par l'Etat, entrant en concurrence et en lutte ouverte pour l'âme de l'enfant.

C'est l'hypothèse que déjà Paul Bert et Jules Ferry envisageaient lorsqu'ils se lamentaient sur une situation telle qu'on diviserait l'âme de la nation dès les bancs de l'école.

Dès qu'on admet qu'il convient de subventionner les écoles catholiques, il n'y a pas de raison de ne pas subventionner des écoles protestantes, des écoles juives, des écoles des jeunesse laïques et républicaines, un système scolaire du parti socialiste, des écoles du parti communiste. Et le parti communiste, le parti socialiste, les jeunesse laïques trouveraient facilement des maîtres pour leurs écoles !

Il pourrait donc y avoir six ou sept écoles. Alors, à quoi aboutirions-nous ? Où serait l'unité dans la formation de l'enfance ? Quelle serait la base de l'unité psychologique et spirituelle de la nation ? Cette unité serait sapée par nous-mêmes. Ce serait admettre le caractère irréductible des oppositions de pensée entre nous, Français. Ce serait figer la vie spirituelle en France. Ce serait dire à un enfant : « Tu es destiné par la naissance à être de telle philosophie. »

Je m'étonne qu'un spiritualiste puisse soutenir une pareille position et

qu'il se méfie tellement de l'esprit qu'il le soumette à des contraintes matérielles.

Nous n'admettrons jamais une théorie qui nierait tout substratum, toute base commune à la pensée française. C'est une thèse absurde parce qu'elle aboutit à un morcellement illimité de l'enseignement, de l'enfance et de la nation, et c'est une thèse aussi désespérante et pernicieuse qu'absurde.

L'esprit de l'école laïque est exactement l'esprit contraire. Un laïc n'admet pas qu'on fasse nécessairement bande à part dès l'enfance. Jean Macé l'a dit en termes inoubliables.

L'esprit de l'école laïque est l'esprit rationaliste, c'est-à-dire un esprit d'impartialité, qui conditionne le respect mutuel des opinions et l'union.

Le rationalisme n'est pas l'esprit de suffisance, comme certains feignent de le croire; c'est juste le contraire; le rationalisme, selon Descartes, est un esprit de perpétuelle inquiétude, de perpétuel mécontentement de soi-même, un désir de se dépasser, un esprit de conquête. Vous vous rappelez ces pages admirables et d'ailleurs si connues où Descartes, se laissant entraîner par l'enthousiasme de la raison, évoque les grands progrès que l'humanité fera dans la science et l'art de la médecine, où il évoque le jour où l'on arrivera à guérir l'homme même de la vieillesse.

Tel est le rationalisme, esprit de confiance dans la science et dans les possibilités pratiquement indéfinies de l'espèce humaine.

ENTREPRISE PARISIENNE DE
PRESSE ET D'IMPRIMERIE
37, RUE DU LOUVRE
